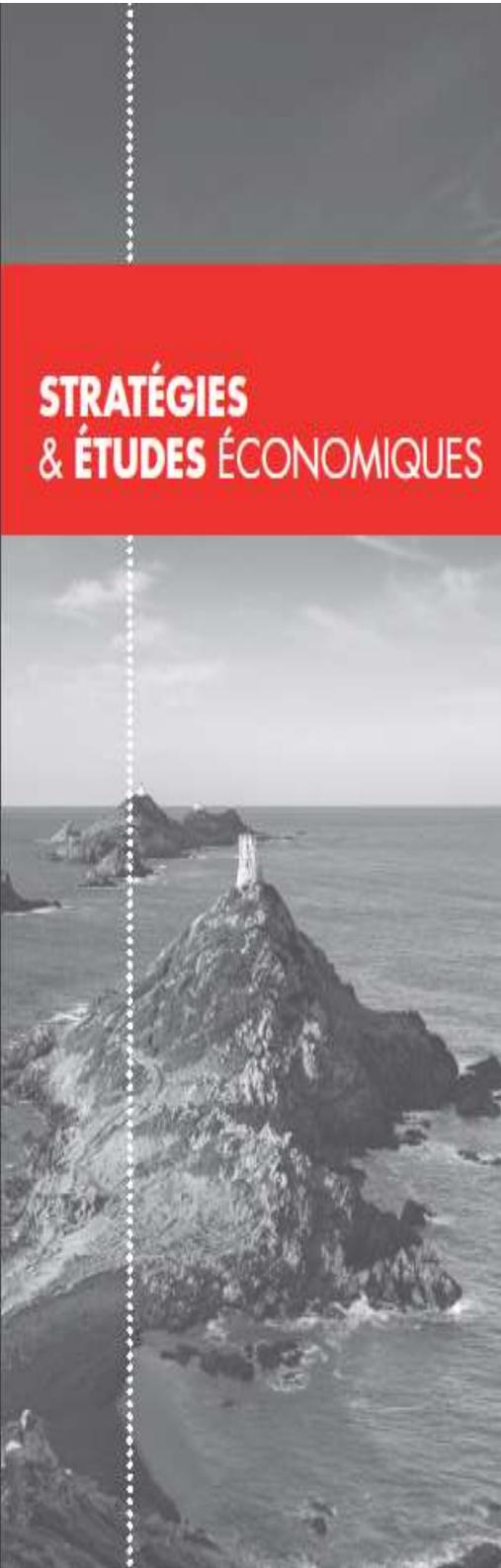


LA LETTRE ÉCO



STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'ÉDITO DE LA SEMAINE PAR PHILIPPE CREVEL

- « The show must go on »

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau financier de la semaine
- Une semaine sur fond de négociation européenne
- Du pétrole négatif, une première !

LA CRISE DU CORONAVIRUS

- L'épargne des Français face à la crise du Covid-19
- La population active face au risque sanitaire

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- L'économie française en basses eaux
- Quelle reprise pour le bâtiment et les travaux publics ?
- Comment sortir d'une année noire pour le secteur de la restauration ?
- Les commerces non alimentaires et la sortie de crise
- L'évènementiel à la recherche d'une sortie de crise
- Le livre en souffrance

C'EST DÉJÀ HIER

- 40 % des jeunes actifs, en Europe, diplômés de l'enseignement supérieur
- 2 300 euros, le salaire moyen en France
- Avant la crise, un taux d'emploi record en Europe

LE COIN DES TENDANCES

- Les Français, leur logement et le confinement
- Le Covid-19 au temps de la guerre médiatique

LE COIN DES GRAPHIQUES

- Achats et ventes en ligne au sein de l'Union européenne

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES



L'EDITO DE LA SEMAINE

THE SHOW MUST GO ON»



N'en déplaise aux pourfendeurs du capitalisme, face au covid-19, les gouvernements ont privilégié la vie à l'économie. Pour autant, c'est par l'économie que nous allons vaincre ce virus, car elle seule permet la mobilisation du système de santé, de la recherche et de l'innovation. Au nom de la santé publique et afin d'éviter des catastrophes sociales, cette crise a conduit les États à intervenir comme jamais. En France, plus de 10 millions de personnes ont vu leur rémunération prise en charge par la puissance publique. L'étatisation des salaires privés, du jamais vu ! Compte tenu de l'ampleur des chocs subis, sanitaire, économique, social, il est assez logique que l'État joue le rôle de garant en dernier ressort.

En revanche, cette situation exceptionnelle ne dédouane par les ménages, les entreprises, ni les associations de leurs responsabilités. Le report des problèmes sur les échelons supérieurs est un sport national, certes. Mais le jeu de bonneteau a des limites, même en temps d'épidémie, tout comme la juridicisation à outrance de la société tentée de se retourner contre l'Etat.

La force des économies sociales de marché, c'est leur capacité d'adaptation. L'esprit d'initiative et l'innovation sont les ressorts de l'économie de marché. En quelques jours, les entreprises dont l'activité n'est pas incompatible avec le confinement ont repensé leur mode d'organisation et de production. Le télétravail, les réunions en ligne, la livraison à domicile et la vente à emporter se sont imposés. Les dirigeants des commerces et supermarchés ont équipé leurs lieux de vente de matériel de protection pour leurs personnels. Des entreprises ont accepté de mettre leurs forces de calcul informatique à disposition de centres de recherche pour trouver des remèdes. D'autres se sont lancées dans la production de masques, de respirateurs, quand bien même cela n'était pas leurs métiers d'origine. Les assureurs ont multiplié les efforts pour épauler leurs assurés et travaillent à la mise en place de nouvelles garanties liées aux problèmes sanitaires. Les banques traitent des milliers de demandes de prêts pour permettre aux entreprises de traverser cette crise. Au niveau de l'évènementiel, le premier concert mondial en ligne de l'histoire a été organisé auquel un grand nombre d'artistes et de groupes dont les Rolling Stones ont participé. Ce bouillonnement d'activités prouve la vitalité des économies, même confinées, et contredit l'idée que demain ne sera pavé que de faillites, de chômage, et de banqueroutes. Demain comme hier, « the show must go on ».

Philippe Crevel



LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau financier de la semaine

	Résultats 24 avril 2020	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2019
CAC 40	4 393,32	-2,35 %	5 978,06
Dow Jones	23 775,27	-1,93 %	28 538,44
Nasdaq	8 634,52	-0,18 %	8 972,60
Dax Allemand	10 336,09	-2,73 %	13 249,01
Footsie	5 752,23	-0,60 %	7 542,44
Euro Stoxx 50	2 809,07	-2,74 %	3 745,15
Nikkei 225	19 262,00	-3,19 %	23 656,62
Shanghai Composite	2 808,53	-1,09 %	3 050,12
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	+0,020 %	-0,006 pt	0,121 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,472 %	+0,002 pt	-0,188 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	+0,595 %	-0,015 pt	1,921 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,0798	-0,69 %	1,1224
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 723,990	+2,50 %	1 520,662
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	21,810	-22,91 %	66,300

UNE SEMAINE SANS FIN

Cette semaine a été marquée par le début du déconfinement dans certains pays comme en Allemagne. Dans d'autres, le temps est à l'élaboration des plans de sortie. Les instituts ont continué à distiller les mauvais résultats économiques, résultats



logiques compte de la mise à la cape des économies. En Europe, la lente maturation du plan de sortie de crise a été également jeté un léger froid. Dans ce contexte, le CAC 40 est repassé en dessous de 4 400 points cette semaine et perd ainsi 2,35 % en cinq séances. Les investisseurs ont réagi négativement aux mauvaises nouvelles économiques et à l'absence de décision sur le plan de relance au sein de l'Union européenne. Les commandes de biens durables aux Etats-Unis ont baissé de 14,4 % au mois de mars (en données corrigées des variations saisonnières), soit plus qu'attendu. Selon les dernières estimations, le PIB allemand devrait se contracter de 4 % en 2020. L'indice Ifo du climat des affaires en Allemagne a atteint son plus bas niveau historique à 74,3 au mois d'avril, conséquence du verrouillage de l'activité et du pessimisme qui prévaut chez les chefs d'entreprises pour les mois à venir. Toutes les composantes ont diminué de manière significative. L'indice de la situation actuelle a ainsi diminué de 13 points, à 79,5, et celui sur les prévisions futures s'est détérioré de 10,1 points, à 69,4.

Lors du sommet du 23 avril, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne ont adopté le plan de l'Eurogroupe portant sur 540 milliards d'euros et qui entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain. S'ils se sont mis d'accord sur le principe d'un fonds d'urgence afin de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie, de fortes divergences demeurent sur les modalités et le contenu des mesures de relance. Les 27 ont chargé la Commission européenne de présenter des propositions détaillées d'ici au 6 mai.

L'Allemagne et les Pays-Bas ont jugé que les Europabonds n'étaient pas une nécessité compte tenu des enveloppes de crédits disponibles. Angela Merkel a admis que les prêts pourraient cibler des Etats, des régions et des secteurs d'activité particulièrement touchés. Dans un discours prononcé devant le Bundestag, elle a déclaré : « nous devons nous préparer, dans un esprit de solidarité et sur une période limitée, à verser des contributions différentes, c'est-à-dire plus élevées, au budget de l'Union, si nous voulons que les économies de tous les Etats membres de l'UE puissent se redresser ». Ce discours sans précédent marque une prise conscience du risque d'effondrement de l'économie européenne et de la responsabilité allemande. La Présidente de la BCE, Christine Lagarde, a estimé que le PIB de la zone euro pourrait se contracter de 15 %. L'Italie figure de plus en plus comme le maillon faible, comme en témoigne l'accroissement de son spread avec l'Allemagne pour l'obligation à 10 ans. Son taux a dépassé brièvement 2 % le vendredi 24 avril, avant de revenir à 1,8 %. Il était de 1,2 % le 26 mars. La dette de l'Italie pourrait atteindre d'ici la fin de l'année 150 % du PIB.

DU PETROLE NEGATIF, UNE PREMIERE !

Sur les contrats à terme, le baril du pétrole américain WTI s'est échangé à -37 dollars le lundi 20 avril (pour une vente en mai). Après les taux d'intérêt négatifs, nous avons ainsi connu le baril à prix négatif. Cette situation est la conséquence de l'effondrement de la demande, soit 20 à 30 millions de barils jours en moins sur un total de consommation se situant normalement à 100 millions de barils jour. Elle est également la résultante de la saturation des capacités de stockage.

Malgré la réduction de la production de 10 millions de barils jour décidée par l'OPEP et la Russie, celle-ci excède la consommation, entraînant ainsi une augmentation des stocks. Avec la raréfaction des zones de stockage, en particulier aux Etats-Unis, le cours du pétrole coté dans ce pays s'est effondré au point de ne plus rien valoir sur les marchés à terme. À titre de comparaison, le baril de pétrole valait 114 dollars en 2011.



Au jour le jour le jour, le baril de pétrole BRENT, s'échangeait à 21 dollars le baril le vendredi 24 avril, en baisse de 23 % en une semaine. A New York, le baril WTI ne valait que 17 dollars, en baisse de 8 % sur une semaine.

LA CRISE DU CORONAVIRUS

L'ÉPARGNE DES FRANÇAIS FACE A LA CRISE DU COVID-19

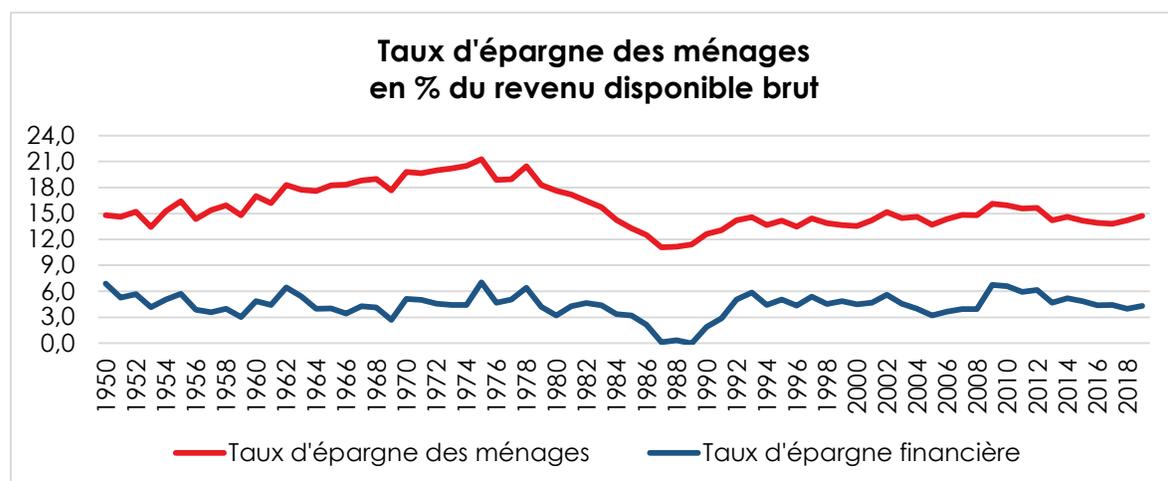
L'épargne est une renonciation à la consommation. C'est la part non consommée ou investie des revenus des ménages. Avec le confinement qui entraîne la fermeture d'une grande partie des commerces, le taux d'épargne a fortement progressé au mois de mars. Cette épargne subie est appelée à se réduire après la reprise de l'activité à un rythme qui dépendra de l'évolution de l'épidémie et de la crise économique. Par précaution, les ménages risquent de maintenir leur épargne à un niveau élevé pendant plusieurs mois.

Un taux d'épargne élevé avant même la crise du covid-19

Depuis 2018, les Français avaient tendance à accroître leur effort d'épargne. La crise des « gilets jaunes » et les grèves relatives au projet de réforme des retraites les avaient conduits à restreindre leurs dépenses de consommation. La difficulté d'accès aux centres commerciaux ainsi qu'aux centres-villes ont pesé sur les dépenses, tout comme la crainte générée par ces mouvements sociaux. Le plan de sortie de la crise des « gilets jaunes » à la fin de l'année 2018 a abouti à une redistribution de 17 milliards d'euros au profit des Français à faibles revenus. Contrairement aux prévisions, ces 17 milliards d'euros n'ont pas été consommés. Ils ont été en grande partie épargnés.

Une longue et lourde tendance en faveur de l'épargne de précaution

Lors de la crise de 2008, le taux d'épargne avait fortement augmenté passant de 14,8 % en 2007 à 16,1 %. Il n'a réellement baissé qu'après la crise des dettes souveraines de 2011/2013. Le taux d'épargne est revenu à 13,9 % en 2016 avant de remonter progressivement à 15 % à la fin de l'année 2019.

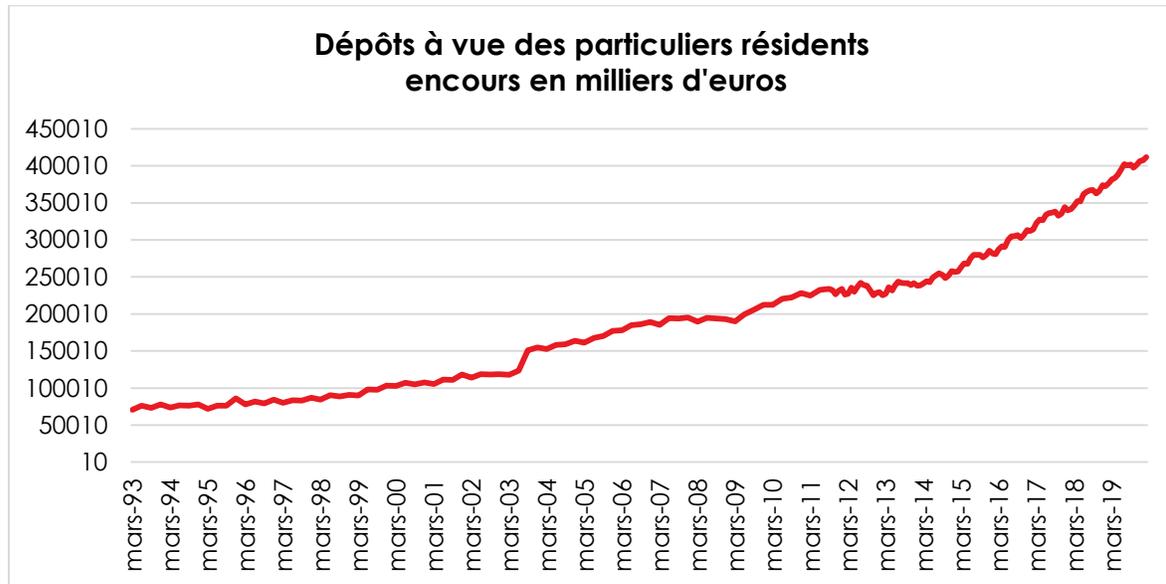


Cercle de l'Épargne - INSEE



Depuis la crise financière, les ménages ont renforcé leur épargne de précaution en privilégiant leurs dépôts à vue et leurs livrets réglementés.

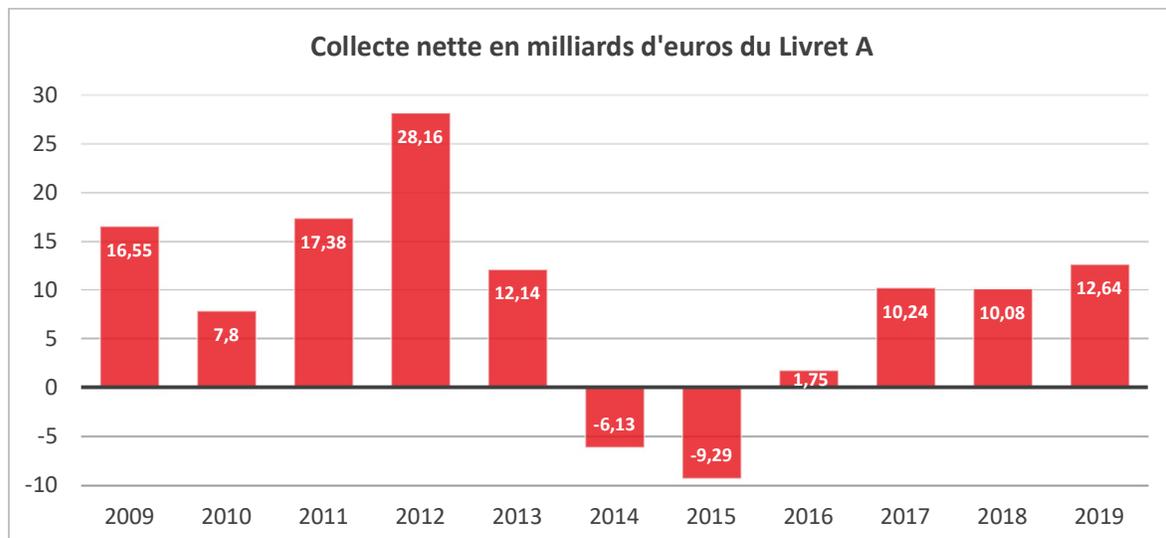
Les dépôts à vue sont ainsi passés de 195 à 212 milliards d'euros décembre 2007 à décembre 2009. Au mois de décembre 2012, leur encours a atteint 242 milliards d'euros. Avec la baisse des taux d'intérêt, il a poursuivi sa progression pour s'élever à 411 milliards d'euros au mois de février 2020.



Cercle de l'Épargne – Banque de France

Les ménages maintiennent depuis une dizaine d'années un fort volume d'épargne sur leurs comptes courants. Ce comportement est dicté par l'effet de précaution et par l'absence de placements alternatifs offrant sécurité, liquidité et rendement.

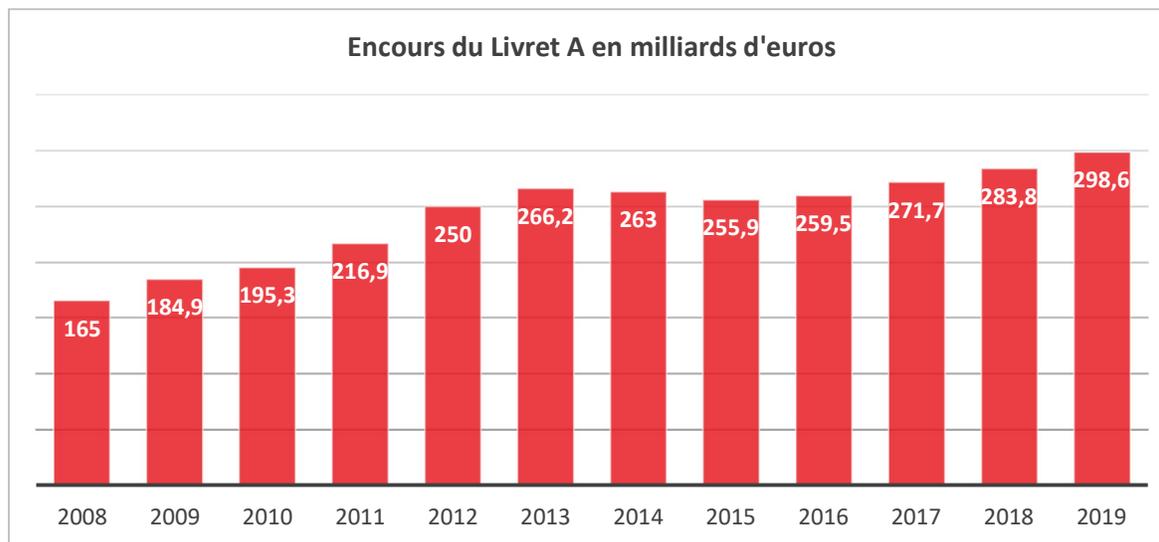
Que ce soit entre 2007 et 2009 ou entre 2011 et 2013, les ménages français ont, lors des deux précédentes crises, placé une part non négligeable de leurs liquidités sur le Livret A ainsi que sur le Livret de Développement Durable et Solidaire.



Cercle de l'Épargne – Données Caisse des Dépôts et Consignation

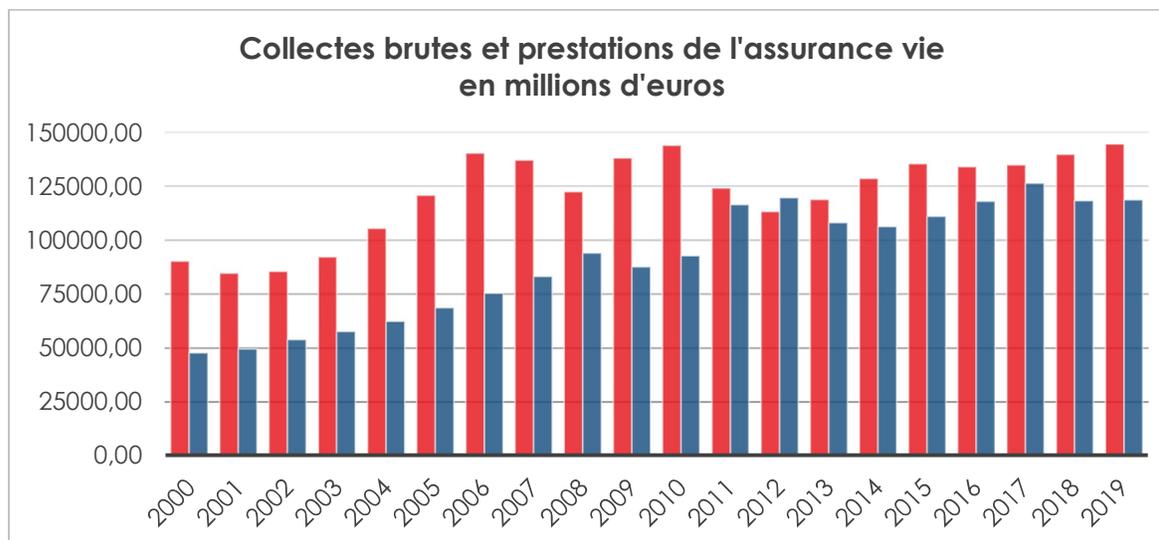


Au-delà de la crise grecque, la collecte de 2012 et de 2013 avait été favorisée par le relèvement du plafond du Livret A de 15 300 à 22 950 euros. Les décollectes de 2014 et 2015 sont des contrecoups des crises précédentes et de ce relèvement. Elles ont été aussi occasionnées par la baisse du rendement du Livret A. Ces décollectes n'ont pas effacé l'ensemble des fortes collectes. L'encours du Livret A est resté à un très haut niveau.



Cercle de l'Épargne – données Caisse des Dépôts et Consignation

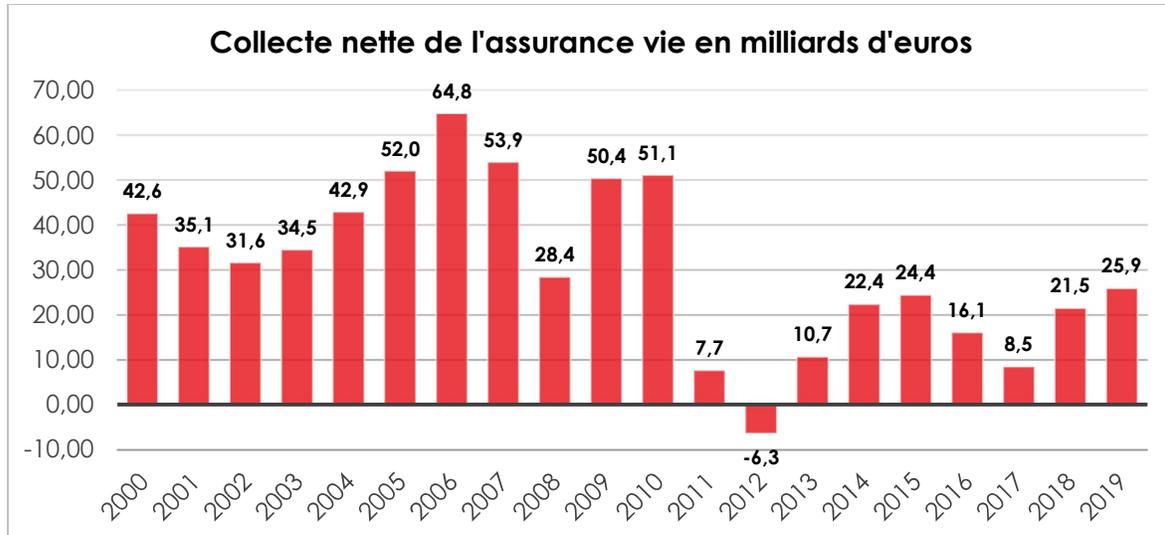
L'assurance vie qui est un placement de long terme est plus sensible aux évolutions de la conjoncture. En période de crise, les ménages réduisent leurs versements. Ce phénomène a été assez net pendant la crise financière au cours de laquelle une forte baisse de la collecte nette avait été constatée. Si les cotisations ont, après la crise de 2008, retrouvé leur niveau précédent, en revanche, la crise des dettes souveraines, avait entraîné, pour les contrats d'assurance vie, une augmentation des rachats. Une décollecte de plus de 6 milliards d'euros avait enregistrée en 2012, la première de l'histoire contemporaine de l'assurance vie.



Cercle de l'Épargne – données FFA



Si l'assurance vie a renoué avec les collectes nettes positives les années suivantes, elle n'a jamais retrouvé les montants passés. D'autres facteurs expliquent cette évolution : la baisse du rendement des fonds euros et la maturité croissante des contrats.



Cercle de l'Épargne – données FFA

De 30 à 55 milliards d'euros d'épargne subie

Les huit semaines de confinement entre la mi-mars et la mi-mai entraînent une baisse de la consommation et une augmentation de l'épargne. La consommation des ménages s'élève, en période normale, à 40 milliards d'euros. Avec le confinement, elle serait amputée de 33 % (étude INSEE du 24 avril 2020). Durant cette période, les ménages ont dû également restreindre leurs dépenses d'investissement. Leurs revenus, en raison du chômage partiel et des arrêts maladie, se sont légèrement contractés, à hauteur de 5 %. Il en résulte néanmoins un surcroît d'épargne d'environ 30 milliards d'euros qui s'ajoutent à l'effort réalisé en temps normal et qui s'élève à une douzaine de milliards d'euros.

Pour l'année 2020, l'OFCE estime que le niveau de l'épargne s'accroîtrait de 55 milliards d'euros. Le taux d'épargne se situerait alors autour de 19 % du revenu disponible brut après avoir atteint un taux de 27 % durant le confinement.

Les interrogations du déconfinement

La consommation des ménages devrait retrouver son niveau avec la fin du confinement. La sortie progressive devrait, certes, ralentir le retour à la normale. La fermeture des cafés et restaurants ainsi que des lieux de loisirs réduiront les dépenses des ménages. Ces derniers seront contraints d'effectuer les achats qui ont été reportés ces dernières semaines. Ils pourraient également se lancer dans certaines dépenses de plaisir pour oublier le confinement comme cela a été constaté en Chine. Les boutiques de luxe du groupe LVMH ont ainsi connu une forte croissance de leur chiffre d'affaires lors de la sortie du confinement dans les grandes villes chinoises.

Les ménages français devraient néanmoins opter pour la prudence compte tenu du niveau élevé des incertitudes. La reprise des dépenses pourrait être entravée par le maintien d'un fort taux de chômage. La résorption des 9 millions de chômeurs partiels



nécessitera un peu de temps. Le taux de chômage global devrait augmenter en sortie de confinement d'autant plus que la saison touristique sera touchée par le maintien des fermetures des cafés et des restaurants, et par la suppression des vols internationaux. Le risque d'une résurgence de l'épidémie et, par conséquence, la survenue d'un nouveau confinement, pourraient conduire les ménages à conserver un volant important de liquidités dans les prochains mois. Ces derniers seront sans nul doute amenés à reporter leurs décisions d'investissement. Dans ces conditions, les dépôts à vue devraient fortement augmenter dans les prochains mois. Leur encours devrait dépasser les 430 milliards d'euros d'ici la fin du deuxième trimestre. Le Livret A et le LDDS dont la collecte nette a atteint près de 10 milliards d'euros sur les trois premiers mois de l'année, devraient maintenir ce rythme au cours des prochains mois. En avril, avec le confinement, le résultat pourrait être inférieur à celui du mois de mars. Pour avoir une réelle appréciation du comportement des ménages, il faudra attendre les résultats du mois de juin. Pénalisée par le confinement et par le repli des actions, l'assurance vie devrait connaître un résultat mitigé au cours du deuxième trimestre. La fermeture des agences et succursales freine la collecte. Focalisés sur le court terme, les ménages ne devraient guère s'engager dans les prochains mois sur de l'épargne longue. La solidité de la sphère financière devrait, en revanche, limiter l'ampleur des rachats à la différence de qui avait été constaté en 2012.

LA POPULATION ACTIVE FACE AU RISQUE SANITAIRE

Selon l'INSEE, sur la base des informations fournies par les enquêtes Sumer 2017 et Conditions de travail 2013, la population salariée peut être, répartie en quatre catégories Face au risque d'exposition au Covid19 : les télétravailleurs, les faiblement exposés, les exposés et les surexposés.

Près d'un tiers potentiel de télétravailleurs

30 % de la population salariée (soit 7 millions) peut potentiellement exercer en télétravail. Cette catégorie comprend un grand nombre de cadres, d'employés du secteur tertiaire dont le travail s'effectue en grande partie avec un ordinateur relié à Internet. Cette catégorie comprend le personnel des sièges sociaux, des banques, des assurances, du conseil aux entreprises, etc. Les salariés concernés travaillent majoritairement dans les grands centres urbains avec une surreprésentation de la région Île-de-France. Durant le début du confinement, près du quart de la population active télétravaille, contre 3 à 4 % avant.

Les faiblement exposés

12 % de la population salariée (2,8 millions) peuvent travailler en présentiel avec un faible risque d'exposition du fait de l'absence de contact avec le public et un nombre limité de relations dans le cadre professionnel. Dans cette catégorie, figurent les ouvriers agricoles, les ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal, les ouvriers non qualifiés de l'électricité-électronique ou du textile travaillant sur des postes isolés.

Les exposés

Le risque d'exposition en présentiel est ponctuel pour une population estimée entre 26 % et 35 % des salariés (de 6 à 8 millions). Il s'agit de salariés qui à un moment ou un autre de leur travail auront des contacts avec leurs clients ou avec des collègues de travail. Sont sur-représentés dans cette catégorie les marins-pêcheurs, les ouvriers



qualifiés et non qualifiés sur chaîne avec des postes espacés, les ouvriers non qualifiés du bâtiment (gros œuvre, second-œuvre) et des travaux publics, les conducteurs de véhicules sans passager, le personnel civil de l'État et des collectivités locales ne travaillant pas en contact avec le public.

Les surexposés

Près d'un tiers des salariés (7,6 millions) sont fortement exposés et un quart (4,7 millions) sont en contact permanent avec des personnes. Cette catégorie comprend le personnel soignant et les salariés travaillant au sein de services recevant en permanence du public. Elle comprend les aides-soignants, les infirmiers, les médecins, les policiers, les militaires, les employés de libre-service, les employés et agents de maîtrise de la restauration et de l'hôtellerie, les aides à domicile, les aides ménagères, les professions paramédicales, les professionnels de l'action sociale, les agents d'entretien, assistantes maternelles, les coiffeurs, les ouvriers qualifiés du BTP ayant de fréquents contacts avec leurs clients ou avec des collègues de travail. Avant la crise, moins de 19 % de ces personnes avaient la possibilité d'être dotées d'un masque (une partie du personnel soignant).

Les mesures de protection des salariés seront ajustées en fonction des degrés d'exposition. Les populations les plus concernées par le contact avec un grand nombre de personnes devront être dotées des masques les plus efficaces et leur poste de travail devra sans nul doute être équipé pour limiter le risque de contagion. Les catégories ne sont pas complètement étanches, un salarié en télétravail pouvant être amené à avoir des contacts à un moment ou à un autre, un chauffeur routier pouvant être exposé au moment du déchargement par exemple, ce qui suppose des mesures spécifiques au cas par cas.

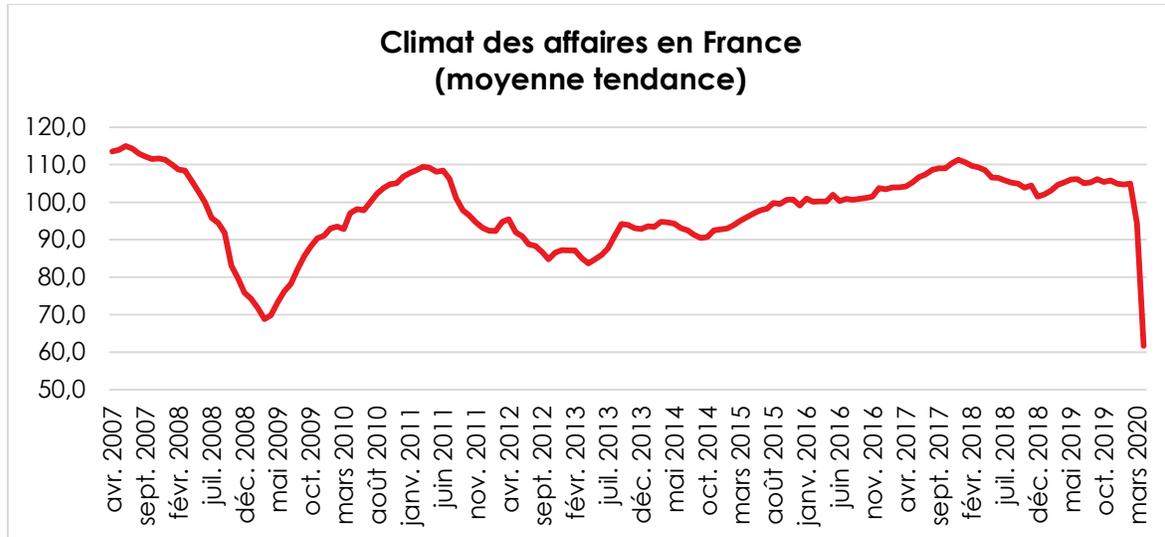
LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'ECONOMIE FRANÇAISE EN BASSES EAUX

Au 23 avril 2020, compte tenu des informations disponibles, l'activité économique serait, inférieure de l'ordre de 35 % à « la normale », selon l'INSEE. La contraction est de 41 % pour les seules branches marchandes et de 49 % pour les branches marchandes hors loyers. Cette baisse est la conséquence de la mise au chômage partiel de la moitié des salariés du secteur privé (plus de 10 millions de personnes concernées). Le confinement a des effets économiques très importants en France en raison de l'importance du tourisme et des services de proximité.

Cette situation se matérialise également à travers l'indicateur de l'INSEE sur le climat des affaires qui, en avril, est fort logiquement en forte baisse. Avec 62 points, il a perdu, en un mois, plus de 30 points, en lien avec le confinement d'une grande partie de la population. Cette baisse est la plus importante jamais enregistrée par cet indice depuis sa création en 1980. Le précédent niveau plancher datait de mars 2009 avec 69 points.

De son côté, le climat de l'emploi a perdu 25 points en avril, après en avoir perdu 11 en mars. À 70, il se situe à son plus bas niveau depuis le début de la série (1991). Le précédent niveau plancher était à 71 et avait été atteint en mars et mai 2009.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Des taux d'activité très différent selon les secteurs

Dans les branches agricoles, la perte d'activité est évaluée désormais à 13 %. L'absence de travailleurs saisonniers, essentiellement étrangers, constitue le principal problème rencontré par le secteur d'autant plus le temps des récoltes s'annonce avec le printemps (asperges, salades, etc.).

Dans l'industrie, une légère reprise se manifeste. Le recul de l'activité est estimé à 39 % (contre 43 % lors de la précédente étude de l'INSEE du 9 avril). Depuis le milieu du mois d'avril, la production industrielle est en légère hausse avec des remises en fonction d'usines. Les industriels pensent atteindre un niveau de production de 70 % au moins de juin avec des effectifs réduits de 30 % afin de garantir la santé de leurs salariés. L'industrie automobile devrait être en capacité de relancer la production à la fin du mois d'avril. En raison de son poids économique, elle a un effet d'entraînement sur les industries de la métallurgie, de la plasturgie, de l'électronique et du textile.

Pour la construction, avec la réouverture de certains chantiers, la diminution de l'activité est de 79 % par rapport à l'année dernière contre -88 % début avril.

Dans les services marchands, la perte d'activité demeure faible avec un taux de 38 %. La perte d'activité atteint 91 % pour l'hébergement / restauration. La proportion de salariés qui ne sont pas au travail (chômage partiel, arrêt maladie, droit de retrait) est de 86 %. À l'opposé, dans le secteur de l'information-communication, l'activité est à 66 % de la normale, la part de salariés travaillant sur site, en télétravail ou à distance est de 73 %.

Une consommation amputée d'un tiers

Selon les informations disponibles au 23 avril, les dépenses de consommation des ménages se sont contractées de l'ordre de 33 % par rapport à une période « normale » d'activité. Les ménages ont fortement réduit leurs achats de carburant, de véhicules et de biens manufacturés. Par rapport à l'estimation de fin mars, cette baisse est moins forte de deux points.

Évolution de la consommation des ménages

Produits	Part dans la consommation* (en %)	Perte de consommation (en %)	Contributions à la perte de consommation (en points de pourcentage)
Agriculture, sylviculture et pêche	3	10	0
Industrie	44	-36	-16
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	15	9	1
Cokéfaction et raffinage	4	-75	-3
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3	-49	-1
Fabrication de matériels de transport	6	-92	-5
Fabrication d'autres produits industriels	13	-62	-8
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	5	0	0
Construction	2	-78	-1
Services principalement marchands	46	-32	-15
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1	-79	-1
Transports et entreposage	3	-82	-3
Hébergement et restauration	7	-89	-6
Information et communication	3	-11	0
Activités financières et d'assurance	6	0	0
Activités immobilières	19	0	0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	2	-56	-1
Autres activités de services	4	-79	-3
Services principalement non marchands	5	-37	-2
Total	100	-33	-33

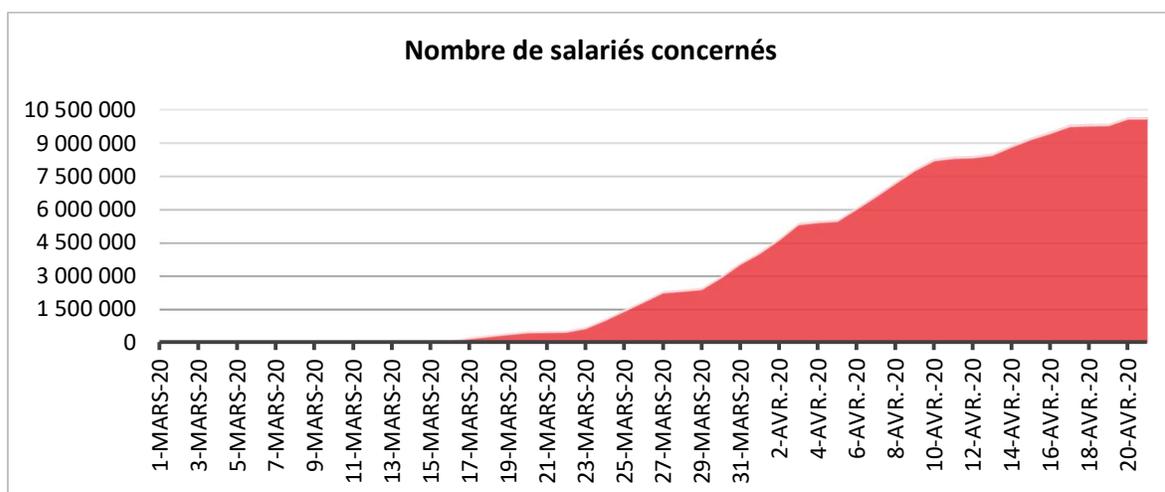
* poids dans la dépense de consommation finale des ménages (hors correction territoriale)

Lecture : au 23 avril 2020, la consommation finale des ménages aurait diminué de 33 %. La consommation en biens industriels, dont la perte d'activité est estimée à 36 %, contribuerait à hauteur de 16 points de pourcentage à cette baisse.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

En attendant la décrue du chômage partiel

La qualité de la reprise conditionne la sortie de crise de l'économie française qui s'est arrêtée plus nettement que celle de ses partenaires et qui reprend l'activité plus tard que la moyenne. Une des clefs majeures de la reprise sera la capacité à remettre en activité le plus rapidement possible les 10 millions de salariés en chômage partiel. La décrue suppose la levée d'un grand nombre de contraintes pesant sur la circulation et la vente.



Cercle de l'Épargne – DARES



QUELLE REPRISE POUR LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS ?

Pour la construction, la situation pourrait rester délicate pour plusieurs raisons. Le secteur fait face à des problèmes d'approvisionnement. Le secteur étant composé d'une multitude de petites entités, celles-ci ne disposent pas des moyens d'assurer la sécurité de leurs salariés. Par ailleurs, par crainte d'impayés, les dirigeants préfèrent rester sous la protection du régime du chômage partiel et des aides de trésorerie de l'État. Le report du deuxième tour des élections municipales et la proximité croissante des élections régionales et départementales pèsent également fortement sur la commande publique, ce qui pénalise le secteur des travaux publics.

L'activité dans la construction était en diminution de 79 % à mi-avril par rapport à l'année précédente (contre -88 % début avril). Dans l'industrie du bâtiment, 65 % des entreprises signalent des difficultés « autres » que le manque de personnel, les problèmes d'approvisionnement, et l'équipement insuffisant, liées au covid-19.

Un guide des bonnes pratiques destiné à favoriser la reprise des chantiers dans des conditions de sécurité optimales au regard de la crise sanitaire a été élaboré par les organisations professionnelles et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Les premières estimations montrent que le respect des protocoles OPPBTP pourrait engendrer un surcoût global supérieur à 10 %. Mi-avril, seulement 26 % des entrepreneurs estimaient possible de relancer les chantiers. La reprise progressive de l'activité observée courant avril concerne essentiellement les chantiers extérieurs.

Avec une sortie du confinement au milieu du mois de mai et en retenant le principe d'une amélioration progressive de l'activité, la baisse de l'activité sur l'année serait de 15 %. Les travaux publics seraient plus affectés encore en raison de la suspension des commandes publiques dans l'attente de l'installation des exécutifs communaux et intercommunaux.

COMMENT SORTIR D'UNE ANNEE NOIRE POUR LE SECTEUR DE LA RESTAURATION ?

Les bars et restaurants ne connaîtront la date de leur réouverture qu'à la fin du mois de mai. Pour les régions touristiques, la perte du mois de mai, marquée par de nombreux jours fériés, et celle du mois de juin qui est de plus en plus choisi par les jeunes actifs sans enfants pour leurs vacances, constituent un manque à gagner important. Ce secteur qui emploie avec les hôtels près d'un million de personnes dont 775 000 salariés, structure de nombreuses villes en France sur le plan économique. La sortie du confinement sera d'autant plus complexe qu'elle s'accompagnera de mesures sanitaires contraignantes.

Un secteur à l'arrêt ou presque

Selon une enquête de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) réalisée entre le 30 mars et le 8 avril 2020, 92,5 % des établissements sont fermés. Parmi les restaurants restés ouverts, 4,1 % pratiquent de la vente à emporter et 2,3 % de la vente en livraison. Les hôtels ouverts accueillent une clientèle d'affaires, des soignants et des routiers (le Groupe Accor a lancé une campagne par mail pour indiquer aux professionnels les hôtels disponibles à la réservation).



Selon l'enquête de l'UMIH les sondés sont :

- 60 % à avoir fait valoir la garantie perte d'exploitation ;
- 75% à avoir sollicité le dispositif d'activité partielle ;
- 80 % à avoir obtenu une réponse favorable à une demande d'activité partielle ;
- 80% à penser faire appel au fonds de solidarité ;
- 45% à souhaiter déposer une demande de Prêt Garanti par l'État auprès de leur banque.

Compte tenu de la fermeture des établissements, seuls 5 % des dirigeants pensaient mettre en œuvre des actions de formation.

Selon une étude réalisée par « Food-Service Vision », la baisse du chiffre d'affaires du secteur de la restauration pour la période du 16 au 30 mars est estimée à 74 %. Elle serait identique pour le mois d'avril. La restauration à table, scolaire, d'entreprise ou de concession aurait perdu entre 90 et 100 % de son chiffre d'affaires. Pour la restauration rapide, la perte est évaluée entre 70 et 85 %. Au mois d'avril, les Mc Donald ont progressivement ouvert en drive permettant une légère remontée de l'activité. Les restaurants ayant opté pour la livraison et la vente à emporter ont réussi à sauver entre 30 à 40 % de leur chiffre d'affaires.

La restauration de santé, celle des maisons de retraite, des armées ou des prisons est restée stable. Pour le mois d'avril, le nombre de repas perdus chaque semaine est estimé à 160 millions, soit 1,2 milliard de chiffres d'affaires. Pour le premier trimestre, l'effet est estimé à 430 millions de repas perdus, dont 310 millions en restauration commerciale.

La lente sortie du confinement

L'amélioration sera lente sachant qu'une part non négligeable de l'activité est réalisée avec des touristes étrangers qui ne seront pas de retour avant la fin de l'année. L'absence de touristes étrangers pénalisera l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

La mise en place des règles de distanciation sociale pourrait, par ailleurs, provoquer une baisse du chiffre d'affaires de 30 à 50 %. La sortie du confinement pourrait être compliquée par l'application de dates différentes selon les régions.

La crise devrait amener à des changements au sein des métiers de la restauration et des cafés. Si la crise sanitaire est amenée à perdurer, la vente à emporter, la livraison à domicile, les services de traiteurs devraient se développer. L'application de normes d'hygiène plus élevées devrait accroître la construction de restaurants avec des cuisines ouvertes.

Les revendications de la profession

Pour faire face aux pertes d'activités, les professionnels réclament un plan de relance d'urgence afin d'éviter la faillite de 30 à 40 % des cafés et des restaurants. Ils prônent la création d'un fond ouvrant droit à l'attribution d'une aide représentant 15 % du chiffre d'affaires de chaque entreprise pour couvrir les frais fixes. Ils demandent également la



prise en charge des pertes d'exploitation des restaurateurs selon la répartition suivante : un tiers par l'État, un tiers par les assurances, un tiers par les propriétaires. Le 23 avril, le ministère de l'Économie et des finances a annoncé la création d'un fond d'investissement spécifique pour soutenir et aider le secteur de la restauration à démarrer en prenant des parts dans le capital de quelques centaines de petits hôtels-restaurants dans le pays. Le fond sera doté d'une enveloppe de 800 millions à un milliard d'euros et l'argent viendra de l'État, des régions et des assureurs. L'UMIH demande également l'exemption de paiement des charges sociales du 15 mars au 31 décembre, l'exemption des taxes et impôts pour l'année 2020, la prolongation des mesures d'activité partielle jusqu'au 15 mars 2021, l'annulation des loyers pour six mois à compter du 15 mars, ou encore le rehaussement rétroactif des seuils d'éligibilité au fonds de solidarité jusqu'aux entreprises réalisant 5 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxe.

Les premières réponses du Gouvernement

Les représentants de la profession se sont entretenus en visioconférence avec Emmanuel Macron, Bruno Le Maire, Gérald Darmanin et Jean-Baptiste Lemoyne, vendredi 24 avril, pour fixer les grandes lignes d'un plan de soutien. Le secteur bénéficiera d'une annulation de charges sociales et d'impôt sur les bénéfices portant sur 880 millions d'euros. L'accès au fonds de solidarité qui permet de percevoir une aide minimale de 1 500 euros sera élargi. Dès le 1^{er} juin, les établissements toujours fermés pourront en bénéficier dans la limite de deux millions d'euros de chiffre d'affaires, contre un million d'euros actuellement. Le dispositif couvrira toutes les entreprises ayant jusqu'à 20 salariés, et non plus 10. Le plafond du deuxième étage du fonds qui permet aux établissements les plus en difficulté de percevoir 5 000 euros passera à 10 000 euros. Le dispositif de chômage partiel sera renforcé et prolongé pour l'hôtellerie-restauration. Le Ministre de l'Économie a confirmé que les grandes foncières avaient accepté l'annulation des loyers des trois derniers mois pour les hôtels et restaurants. Une médiation a été mise en place pour ceux qui n'entrent pas dans ce champ *« pour voir comment on peut, soit annuler les loyers, soit étaler un peu plus cette charge, soit baisser le loyer »*, a souligné le Ministre. Un fonds d'investissement en faveur des cafés et des restaurants sera créé afin de faciliter le redémarrage et pourrait être doté d'un milliard d'euros.

LES COMMERCES NON ALIMENTAIRES ET LA SORTIE DE CRISE

Le secteur du commerce qui représente 10 % du PIB aurait enregistré, selon l'INSEE (23 avril) une perte d'activité de 55 % en lien avec la réduction des achats des ménages.

Selon le Conseil du Commerce de France (étude réalisée entre le 31 mars et le 8 avril 2020), 91 % des commerces non alimentaires sont sans aucune activité depuis la fermeture obligatoire des magasins le 16 mars dernier. 8 % des franchisés et indépendants ont pu maintenir une activité de vente à distance de produits, le commerçant privilégie la livraison à domicile. La réparation automobile, le bricolage et les pépinières (sur autorisation préfectorale) peuvent accueillir du public. Le taux d'ouverture est très variable selon les régions.

85 % des commerçants non alimentaires ont déclaré faire face à des problèmes de trésorerie. 66 % ont effectué une demande report d'échéances sociales et fiscales. 72 % ont placé tout ou partie de leur personnel en chômage partiel et 66 % ont fait



appel au fonds de solidarité. Ils ont également demandé des demandes de report ou d'annulation de leur loyer et la mise en œuvre de l'assurance perte d'exploitation.

La réouverture, à compter du 11 mai, devrait s'accompagner de mesures de protection des salariés (masques, protection de caisses, gel hydroalcoolique). Les commerçants demandent des facilités d'accès aux prêts garantis par l'État (PGE) et des mesures visant à atténuer le coût des loyers commerciaux qui peuvent représenter jusqu'à 20 % du chiffre d'affaires. L'annulation des loyers pourrait provoquer des effets dominos étant donné que les propriétaires ont pu s'endetter pour les acquérir ou les construire. Au-delà des foncières qui sont propriétaires des murs de 38 000 commerces souvent logés dans des centres commerciaux, les murs appartiennent souvent à des petits propriétaires qui doivent faire face aux charges afférentes au bien (copropriété, impôts, etc.).

L'ÉVÈNEMENTIEL A LA RECHERCHE D'UNE SORTIE DE CRISE

Le secteur de l'évènementiel occupe en France une place importante en raison du nombre élevé de congrès, de salons professionnels ou grand public, de foires, de spectacles de loisirs (concerts, théâtre, etc.). Ce secteur dépend en grande partie de l'activité touristique. D'après l'Union des métiers de l'évènement, plus de 4 500 événements ont été annulés et plus de 3 000 reportés depuis le 16 mars. Le Parc des Expositions de la porte de Versailles et celui de Villepinte à Paris sont à l'arrêt total. D'ici la fin de l'année, il sera difficile de programmer de grands événements qui exigent la présence d'intervenants en provenance des pays étrangers. La réouverture du territoire français aux vols internationaux selon Alexandre de Juniac, Président-directeur général de l'Association internationale du transport aérien, ne pourrait pas intervenir avant le 1^{er} octobre 2020. Le retour à la normale pour les compagnies aériennes est conditionné à la mise en place de plans de soutien sans précédent comme celui que l'Etat a prévu pour Air France et qui porte sur 7 milliards d'euros.

La perte de chiffre d'affaires pour le secteur de l'évènementiel a été évaluée par la fédération professionnelle à 15 milliards d'euros. L'annulation ou le report des événements touche également l'hôtellerie, les commerces de luxe, les grands magasins les transports (avion, taxi, train.), etc.

En Chine, le Gouvernement a autorisé l'organisation des premiers salons pour le mois de juin au cas par cas, avec la mise en place de consignes fermes de sécurité. Compte tenu des restrictions de circulation, ces salons ne concernent que la population chinoise.

Le Président de Hopscotch, un groupe de conseil en communication, spécialisé dans les relations publiques, l'évènementiel, le numérique et le Web, estime que pour le troisième et le quatrième trimestre, les événements ne pourront guère compter plus de 100 personnes. Les participants seront équipés de masques. Plusieurs fabricants ont déjà reçu des commandes intégrant la présence d'un logo commercial ou en lien avec le salon (l'entreprise Dumas travaillerait ainsi pour plusieurs hôtels de luxe pour créer des gammes logotées de masques).

Le secteur de l'évènementiel devra donc s'adapter en multipliant les petits événements, en multipliant les opérations sur tout le territoire et en recourant aux rencontres en ligne. Durant une période intermédiaire, l'activité sera avant tout nationale ou européenne.



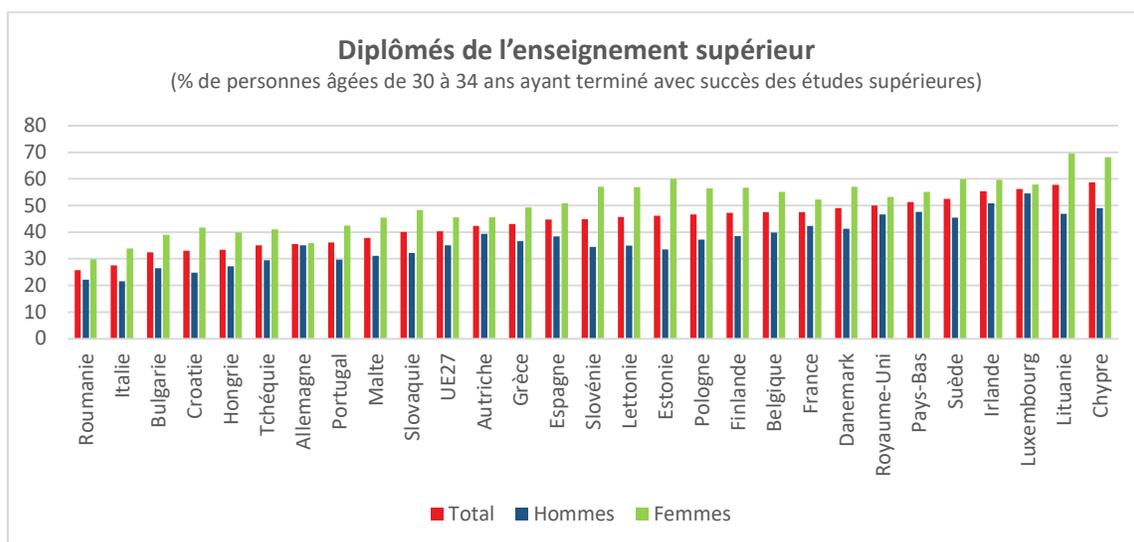
LE LIVRE EN SOUFFRANCE

Le confinement devrait conduire les Français à consacrer plus de temps à la lecture, mais le secteur de l'édition n'en bénéficie pas. Selon les données de l'institut GFK dévoilées par la publication professionnelle « Livres Hebdo », les ventes de livres ont diminué de 58,5 % en volume et de 66 % en valeur par rapport à l'an passé. Cette chute s'explique par la diminution des points de vente. Depuis le 16 mars, seuls les super et hypermarchés, les maisons de presse et les sites d'e-commerce distribuent les livres. Les magasins de la FNAC, qui est le premier vendeur de livres en France, sont fermés depuis cette date. Par ailleurs, du fait de l'arrêt des imprimeries et des problèmes d'acheminement, même les sites en ligne enregistrent une baisse des commandes. Sur le site Fnac.com, de nombreuses références de livres sont en rupture de stock et les délais de livraison peuvent se compter en semaine (milieu rural, Corse en particulier). Le livre audio et le livre numérique enregistrent une forte croissance, mais ils représentent moins de 10 % du marché global. Les Français utilisent peu les liseuses électroniques à la différence des Anglo-saxons.

C'EST DÉJÀ HIER

40 % DES JEUNES ACTIFS, EN EUROPE, DIPLOMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La croissance d'un pays dépend de plus en plus de son niveau de formation. L'Union européenne fixe en la matière des objectifs à chaque État membre. Ainsi, pour 2020, en moyenne, au moins 40 % des 30-34 ans dans l'Union européenne à 27 étaient censés avoir obtenu un diplôme d'enseignement supérieur. En 2019, cet objectif a été atteint avec un pourcentage de 40,3 %. En dix-sept ans, ce taux a augmenté de près de 18 points. Les progrès accomplis ont été réalisés par les femmes dont le taux de diplômés est passé de 23,7 % en 2002 à 45,6 % en 2019. Les hommes sont en retrait avec un taux de 35,1 % en 2019 contre 21,4 % en 2002. La population masculine est ainsi en-dessous de l'objectif global Europe 2020. Le faible taux de diplômés des hommes est un phénomène général et l'écart avec les femmes tend à s'accroître.



Cercle de l'Epargne - Eurostat



Chypre en tête, l'Italie à la traîne

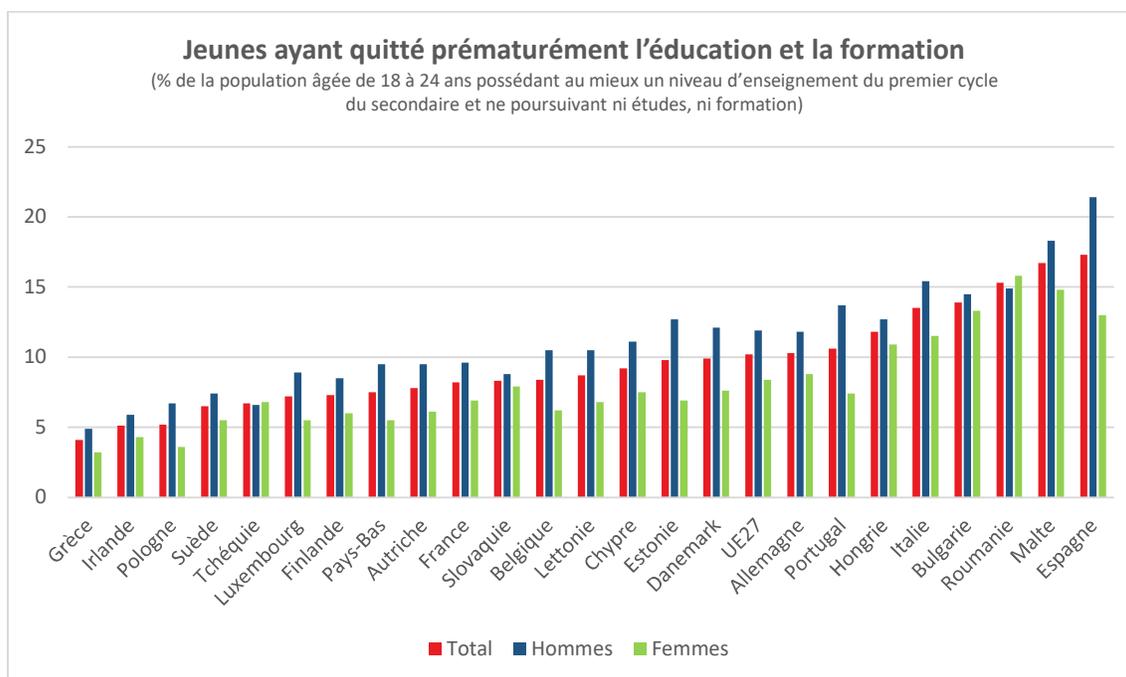
En 2019, la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté par rapport à 2002 dans tous les États membres pour lesquels la série chronologique est disponible.

En 2019, au moins la moitié de la population âgée de 30 à 34 ans avait achevé des études supérieures à Chypre (58,8 %), en Lituanie (57,8 %) et au Luxembourg (56,2 %). Figurent également parmi les pays les mieux placés l'Irlande (55,4 %), la Suède (52,5 %) et les Pays-Bas (51,4 %). La France ne respecte pas encore l'objectif européen qui lui avait été assigné (50 %) avec un taux de 47,5 %. Par rapport à 2002, la progression a été de 16 points. L'écart entre les hommes et les femmes est de près de 10 points. L'Allemagne est très en retrait avec un taux de diplômés de 35,5 %. Dans ce pays, l'écart entre les hommes et les femmes est faible, moins de 0,4 point. À l'autre extrémité de l'échelle, les proportions les plus faibles de diplômés ont été observées en Roumanie (25,8 %) et en Italie (27,6 %).

Dix-huit États membres ont déjà atteint ou dépassé leur objectif national pour 2020 en ce qui concerne cet indicateur, la Belgique, la Tchéquie, le Danemark, l'Estonie, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, la Slovaquie, la Finlande et la Suède.

10 % de jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur en Europe

La part des jeunes (âgés de 18 à 24 ans) ayant quitté prématurément l'éducation et la formation est passé de 16,9 % en 2002 à 10,2 % en 2019. Les jeunes femmes (8,4 %) sont moins affectées par ce phénomène que les jeunes hommes (11,9 %). L'objectif Europe 2020 était de réduire les taux de décrochage scolaire dans l'Union à moins de 10 % d'ici 2020.



Cercle de l'Epargne – données Eurostat



Par rapport à 2006, la proportion de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation a diminué en 2019 dans tous les États membres pour lesquels la série chronologique est disponible, à l'exception de la Tchéquie (où elle est passée de 5,1 % à 6,7 %) et de la Slovaquie (de 6,6 % à 8,3 %).

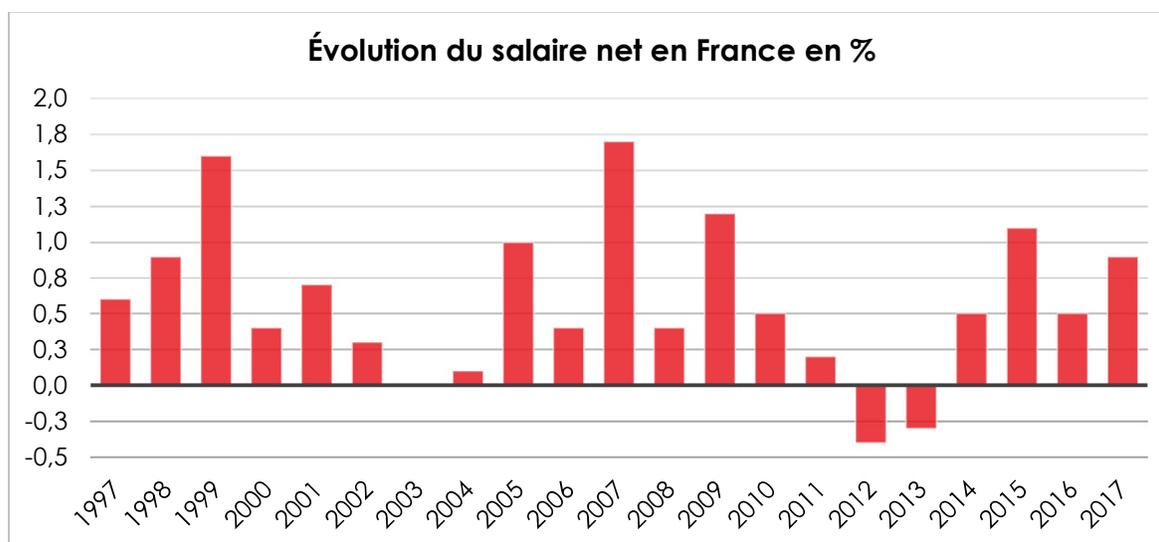
En 2019, les proportions les plus faibles de jeunes ayant quitté prématurément l'école ont été observées en Croatie (3,0 %), en Lituanie (4,0 %) et en Grèce (4,1 %). Les taux les plus élevés ont été enregistrés en Espagne (17,3 %), à Malte (16,7 %) et en Roumanie (15,3 %). La France obtient de bons résultats en la matière, contrairement à quelques idées reçues. Le taux de jeunes sortis prématurément est de 8,2 %. Ce taux est de 9,6 % pour les hommes et de 6,9 % pour les femmes.

Seize États membres ont déjà atteint leur objectif national pour 2020 sur cet indicateur : la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la Grèce, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovénie, la Finlande et la Suède.

En 2019, la part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation a été plus faible pour les femmes que pour les hommes dans tous les États membres de l'Union, à l'exception de la Tchéquie, et de la Roumanie.

2 300 EUROS, LE SALAIRE MOYEN EN FRANCE

En 2017, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé était en moyenne de 3 084 euros bruts par mois, soit 2 314 euros nets. Le salaire brut moyen a augmenté de 2,0 % en euros courants et le salaire net de 1,9 %. En prenant en compte l'inflation, le salaire moyen en euros constants a progressé de 0,9 % pour le net, contre +0,5 % en 2016. Elle est également supérieure à la hausse annuelle moyenne entre 1997 et 2017 (+0,6 % pour le net).



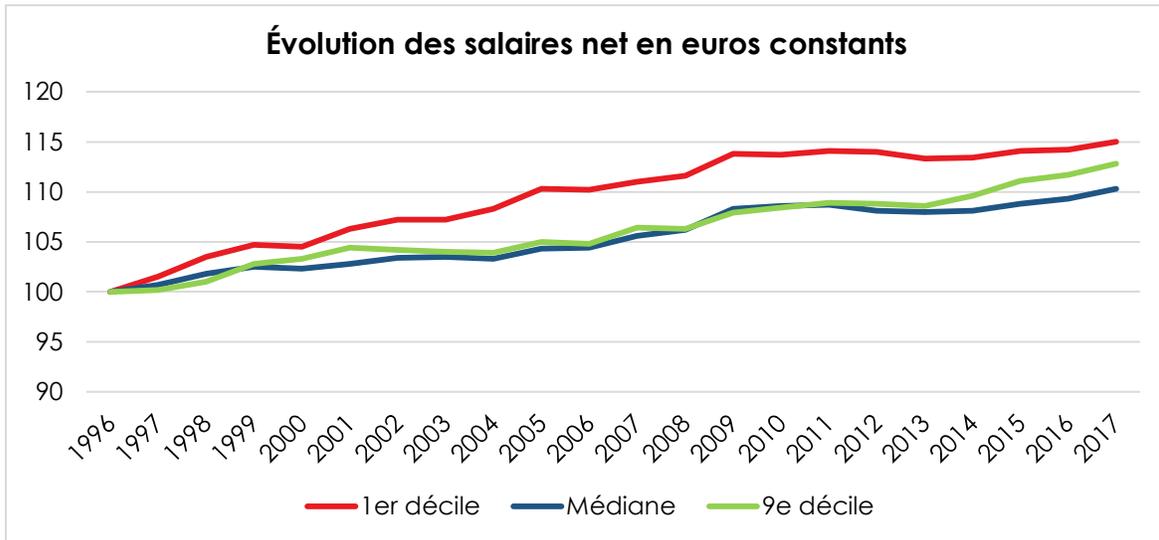
Cercle de l'Épargne – données INSEE

1 845 euros, le salaire médian en France

En 2017, la moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 845 euros nets par mois. Ce salaire net médian est inférieur de 20,3 % au salaire moyen, ce qui traduit une forte concentration des salaires dans le bas de la distribution. Ainsi, près de

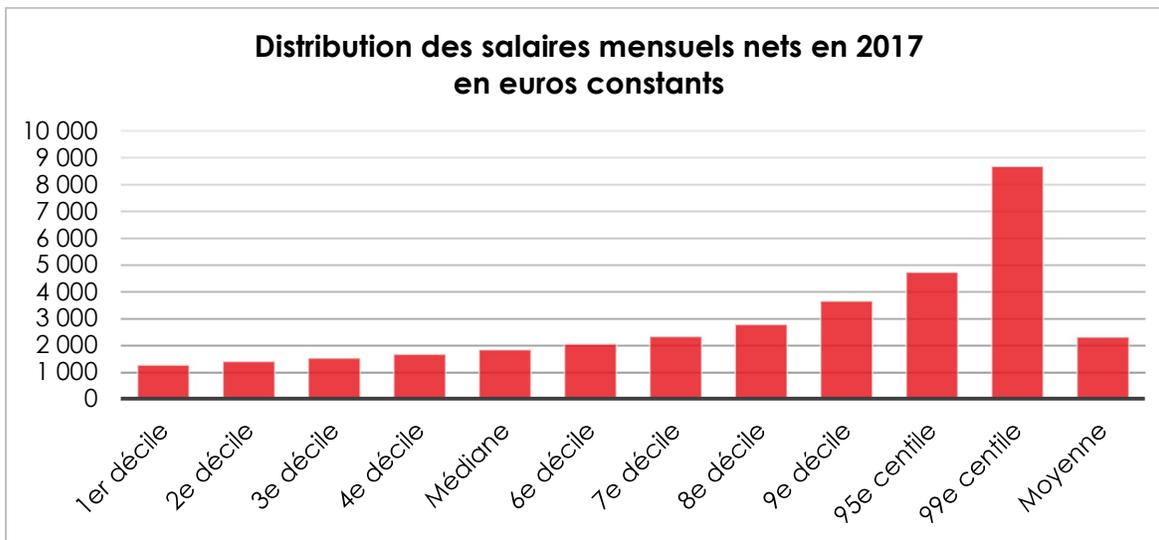


huit salariés sur dix ont un salaire compris entre le Smic (1 152 euros, nets de contributions et de cotisations sociales) et 3 000 euros par mois.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 274 euros nets (1^{er} décile), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 654 euros (9^e décile). Un salarié sur cent gagne plus de 8 676 euros nets (99^e centile), soit près de 7,5 fois le Smic. En 2017, tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent, mais la hausse est un peu plus marquée dans le haut de la distribution : +1,0 % pour le 9^e décile en euros constants, contre +0,9 % pour le salaire médian et +0,7 % pour le 1^{er} décile. Les disparités salariales s'accroissent donc légèrement, poursuivant une tendance entamée en 2010. Avant la crise de 2008, la tendance était inverse.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

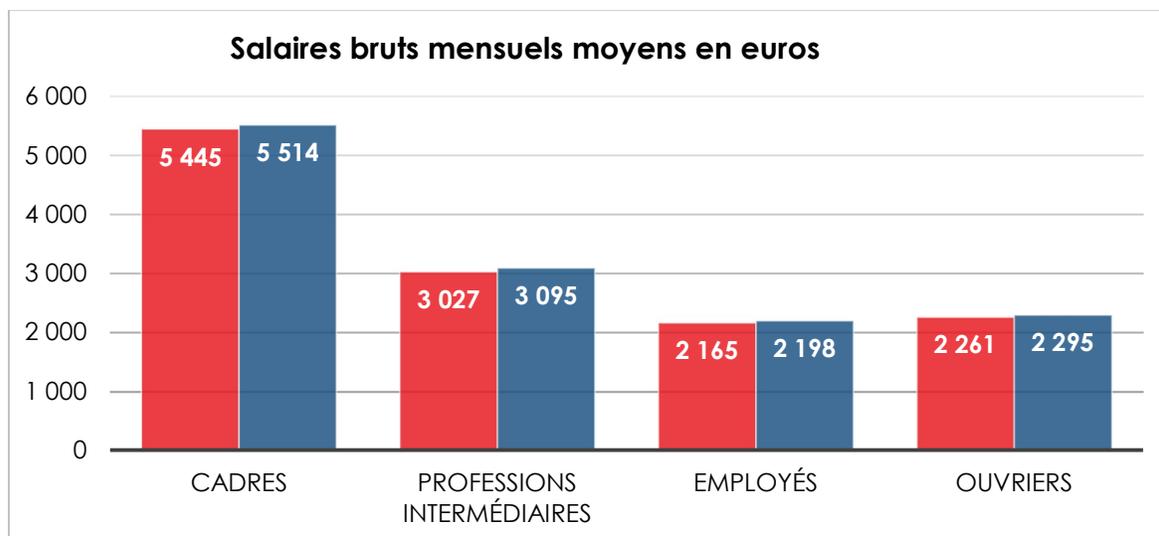
Si les écarts avant impôts ont légèrement augmenté, il n'en est pas de même après impôts. Le ratio entre les revenus après prestations entre le premier et le dernier décile est très stable depuis de nombreuses années (3,5).



La persistance des écarts hommes/femmes

En 2017, les salaires des femmes étaient en moyenne inférieurs de 16,8 % à ceux des hommes. Cet écart s'explique par la plus forte proportion de femmes travaillant à temps partiel et occupant des postes à faible qualification. Le salaire net moyen a progressé de 1,6 % en 2017 (en euros constants), soit davantage que celui des hommes (+0,5 %). L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes a diminué de 3,7 points depuis 2008 en liaison avec le nombre de plus en plus important de femmes cadres (35,4 % en 2017). Il convient de souligner que, depuis plusieurs années, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen augmente plus pour les femmes que pour les hommes.

Le salaire net moyen diffère selon les secteurs d'activité. Il a été, en 2017, de 2 576 euros dans l'industrie, de 2 274 euros dans le tertiaire et 2 107 euros dans la construction. Les secteurs ayant une proportion importante de cadres ont des salaires moyens plus élevés. Cette situation concerne en premier lieu les services financiers (3 482 euros) ou l'information-communication (3 278 euros). En revanche, il est plus faible dans l'hébergement-restauration (1 671 euros), qui concentre une forte population d'employés.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En 2017, le salaire net des personnes en place (salariés présents du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017) a augmenté de 3,0 % en euros constants (après +2,0 %). Cette hausse, est plus favorable que celle de l'ensemble des salariés (+0,9 %) dans la mesure où elle intègre les gains liés à l'ancienneté et ceux dus aux progressions de carrière. Cette dernière est *a contrario* limitée par le fait que les jeunes générations de salariés entrant sur le marché du travail ont des salaires plus faibles en moyenne que celles partant à la retraite (effet de « noria »).

AVANT LA CRISE, UN TAUX D'EMPLOI RECORD EN EUROPE

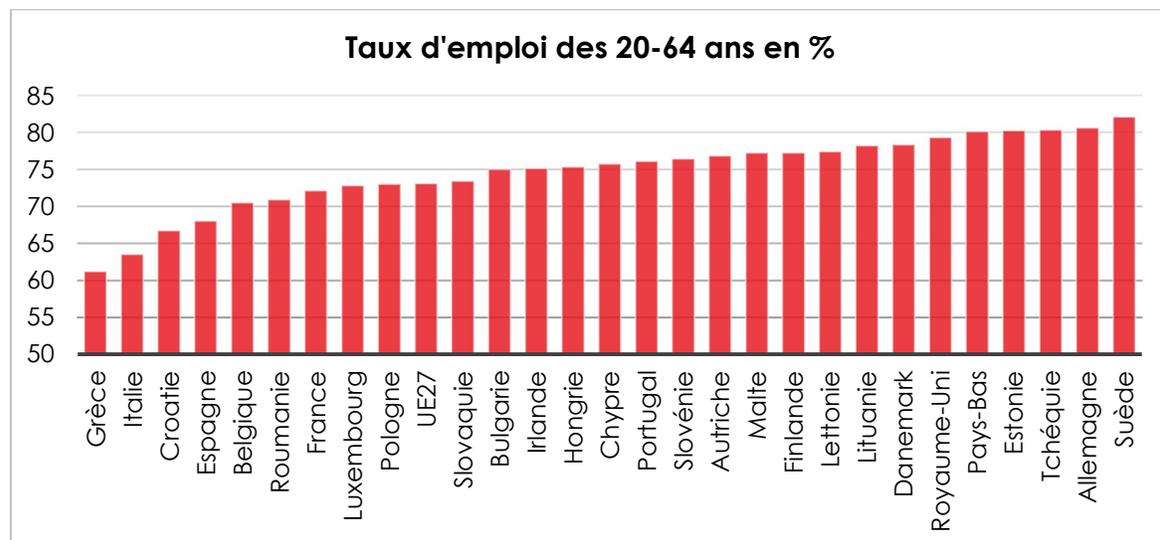
En 2019, le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans dans l'Union européenne de 27 États membres s'est établi à 73,1 %, en hausse par rapport à 2018 (72,4 %), et se rapproche de l'objectif de la stratégie Europe 2020 qui est de 75 %. Cet objectif a été décliné par État afin de prendre en compte les spécificités des situations nationales.



L'évolution à la hausse jusqu'en 2019 est observée tant pour les hommes que pour les femmes. Le taux d'emploi des hommes n'a cessé de progresser depuis 2013 pour atteindre 79,0 % en 2019. S'agissant des femmes, leur taux d'emploi a constamment augmenté depuis 2010 pour s'élever à 67,3 % en 2019. De même, le taux d'emploi des 55-64 ans dans l'Union est passé de 35,0 % en 2000 à 59,1 % en 2019.

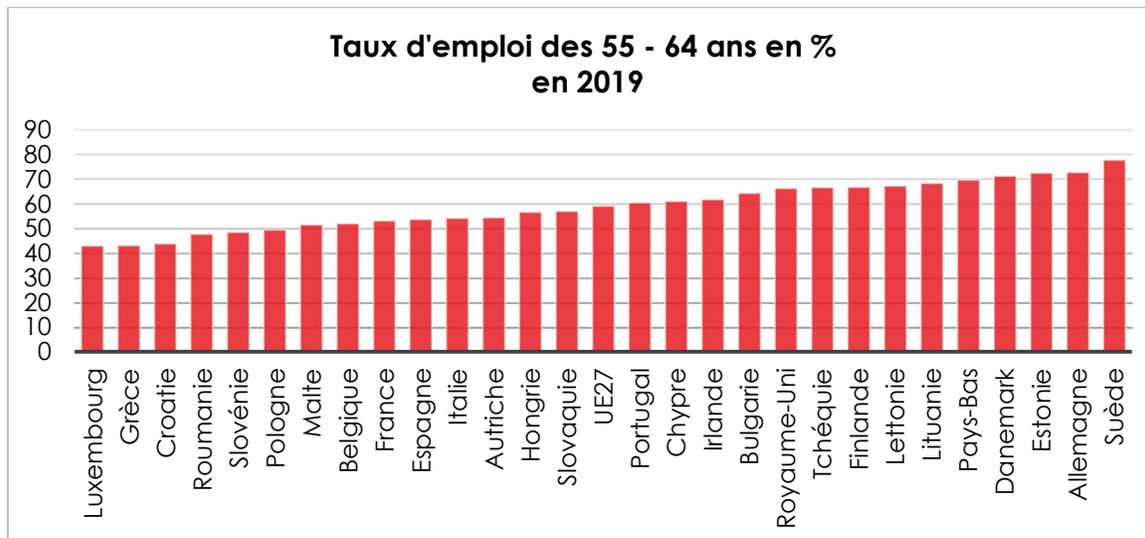
Par rapport à 2018, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté dans tous les États membres en 2019 à l'exception de la Suède où il a légèrement diminué (-0,3 points), même s'il demeure à un très haut niveau. Il a plus particulièrement augmenté en Bulgarie (+2,6 points), à Chypre (+1,8 point) et en Grèce (+1,7 point) ainsi qu'en Croatie (+1,5 point).

Les États ayant les taux d'emploi les plus élevés sont la Suède (82,1 %), l'Allemagne (80,6 %), la Tchéquie (80,3 %), l'Estonie (80,2 %) et les Pays-Bas (80,1 %). En revanche, le taux d'emploi le plus faible a été observé en Grèce (61,2 %), suivie de l'Italie (63,5 %), de la Croatie (66,7 %) ainsi que de l'Espagne (68,0 %). La France se situe avec un taux de 72 % dans la moyenne basse.



Cercle de l'Épargne - données Eurostat

Le taux d'emploi des 55-64 ans était en 2019 à son plus haut niveau au sein de l'Union. De 35,0 % en 2000, le taux d'emploi des 55-64 ans dans l'UE a augmenté régulièrement pour atteindre 59,1 % en 2019. La croissance a été plus forte chez les femmes (de 25,4 % en 2000 à 52,6 % en 2019) que chez les hommes (de 45,2 % en 2000 à 66,0 % en 2019). Le taux d'emploi le plus élevé pour ce groupe d'âge a été observé en Suède (77,7 %), devant l'Allemagne (72,7 %), l'Estonie (72,5 %) et le Danemark (71,3 %). À l'inverse, les taux d'emploi les plus bas ont été enregistrés au Luxembourg (43,1 %), en Grèce (43,2 %) et en Croatie (43,9 %). Par rapport à 2018, le taux d'emploi des 55-64 ans a augmenté en 2019 dans tous les États membres de l'UE à l'exception de la Suède. Le taux d'emploi des 55/64 ans a en France fortement augmenté ces dernières années pour atteindre 53,2 %, contre moins de 40 % il y a une dizaine d'années. Il reste néanmoins inférieur à la moyenne européenne.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

LE COIN DES TENDANCES

LES FRANÇAIS, LEUR LOGEMENT ET LE CONFINEMENT

Le confinement a donné lieu à « l'émigration » de près de 500 000 Franciliens de leur logement vers leur résidence secondaire ou vers des lieux de villégiature familiaux. Ces départs ont été, dans certain nombre de cas mal ressentis par les populations locales qui craignaient que les Parisiens ne les contaminent. Cette émigration de l'intérieur a ainsi souligné que les Français n'étaient pas tous égaux face au confinement. Entre les habitants des grandes villes et des banlieues occupant des appartements plus ou moins exigus et ceux demeurant dans une maison pouvant bénéficier d'un jardin, les conditions de vie ne sont pas exactement les mêmes.

En temps normal, selon l'INSEE, près des deux tiers de la population vivent dans une maison, laquelle possède un jardin dans 95 % des cas. Plus d'un tiers vit en appartement où l'accès à l'extérieur est plus restreint. En 2013, seules 6,2 % des résidences principales en immeuble collectif disposent d'un espace privatif comme un jardin, un terrain ou une cour.

La suroccupation des logements, un phénomène urbain

Pour l'INSEE, le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.



En 2016, selon l'INSEE, plus de 5 millions de personnes, soit 8,2 % de la population hors Mayotte, vivent dans un logement suroccupé. Cette situation touche 3,2 % de la population vivant en maison et 16,5 % de celle vivant en appartement. La suroccupation est concentrée dans les grandes agglomérations. 74 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants, dont 40 % dans l'agglomération parisienne. Elle ne concerne que 2,3 % des ménages dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Elle s'élève à 5,3 % dans celles de plus de 100 000 habitants. En région parisienne, près de 14 % des ménages sont dans cette situation. La Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) suit la région parisienne avec un taux de 7,5 %. Au niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la proportion de familles concernées par la suroccupation atteint 25,4 % en Île-de-France et 18,0 % en PACA. Pour certains quartiers, ce taux dépasse 35 %. D'autres régions moins urbanisées se caractérisent par une forte proportion de logements suroccupés. Ainsi, en Corse où 50 % de la population vit en appartement, 6,1 % des ménages sont concernés. La concentration de la population au sein des deux grandes agglomérations, Ajaccio et Bastia, avec un prix du foncier élevé explique cette situation. La modicité des revenus des ménages corses les empêche de disposer en ville d'appartements adaptés au nombre de personnes. Les Départements d'Outre-Mer sont confrontés à ce problème de suroccupation. 34,5 % des ménages en Guyane, 10,4 % à La Réunion, 9,0 % en Martinique et 8,7 % en Guadeloupe sont dans cette situation.

La suroccupation, un problème fréquent pour les familles monoparentales

La composition du ménage influe fortement sur les situations de suroccupation. Seulement 1,7 % des couples sans enfant vivent dans un logement suroccupé. Ce taux s'élève à 8,1 % pour les couples avec enfants et à 18,1 % pour les familles monoparentales. Parmi les couples ayant un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans, 9,9 % vivent dans un logement suroccupé. Ce taux de suroccupation atteint même à 25,0 % chez les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants de cette tranche d'âge.

Les familles monoparentales avec des enfants jeunes sont surreprésentées dans les DOM, à Marseille, à Belfort à Lille, à Brest et à Évreux. Certains territoires abritent une forte proportion de personnes (plus de 10 %) vivant en famille monoparentale et en appartement, notamment dans les DOM, à Marseille ou Belfort.

La solitude et le confinement

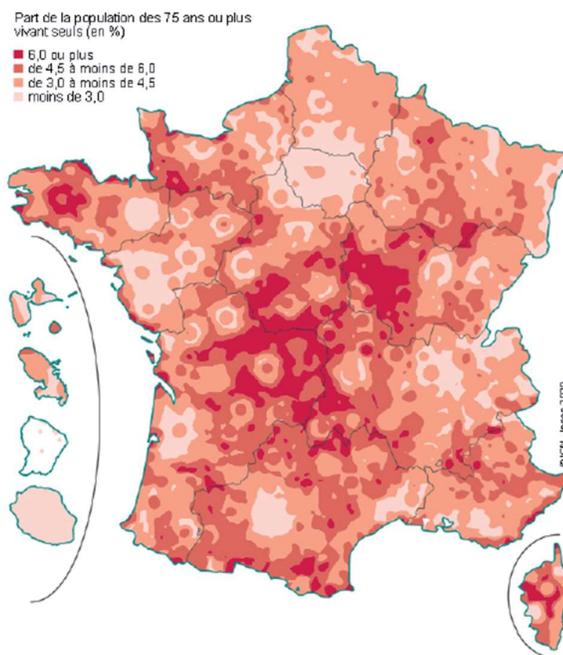
Les personnes vivant seules sont plus touchées par le confinement que les familles. Cette solitude est encore plus difficile à vivre pour les personnes âgées qui doivent au maximum limiter leurs sorties.

Selon l'INSEE, en France, 10,5 millions de personnes vivent seules, soit 16 % de la population. Parmi elles, 2,4 millions sont âgées de 75 ans ou plus. Elles résident principalement dans les grandes agglomérations. Plus de 40 % vivent ainsi dans une agglomération d'au moins 100 000 habitants. A la mi-mars, de nombreuses personnes vivant seules ont rejoint des proches ou des membres de la famille. Les regroupements ont concerné les étudiants, les jeunes actifs et une partie des seniors.

Les personnes âgées vivant seules représentent une part importante de la population dans les territoires ruraux, en particulier ceux du centre de la France. Elles représentent 6,2 % des habitants de la Creuse et plus de 5,5 % des habitants de la Nièvre, de l'Indre,



de l'Allier ou encore de la Corrèze. L'isolement peut entraîner des difficultés pratiques pour le ravitaillement. 13,3 % des personnes de 75 ans ou plus vivant seules résident en France dans une commune sans aucun commerce alimentaire généraliste. Ce taux s'élève à 45 % dans la Meuse ou la Haute-Saône. De nombreuses communes ont, avec le confinement, mis en place des services de plateaux repas pour les personnes âgées.



Lecture : dans certaines communes du centre de la France, la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule à domicile représente plus de 6 % de la population vivant en logement ordinaire.

Champ : France hors Mayotte, population des logements ordinaires.

Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire.

Isolement et pauvreté

1,7 million de personnes seules vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine représentant 16,7 % de la population vivant seule, soit un taux de pauvreté supérieur à celui de l'ensemble de la population (14,1 %).

Les personnes handicapées qui sont, 1,2 million de personnes à recevoir l'allocation adulte handicapé en 2018, cumulent souvent isolement et pauvreté. Parmi elles, sept sur dix vivent, en effet, seules. Ces adultes handicapés vivant seuls sont plus souvent des hommes (58 %) et 45 % d'entre eux ont plus de 50 ans.

L'absence d'accès à Internet, un vecteur de marginalisation

La crise du covid-19 s'est traduite par une nouvelle montée en puissance d'Internet. Que ce soit pour le téléchargement des autorisations de déplacement que pour les consultations médicales ou pour le suivi pédagogique des enfants devant rester à domicile, le recours à Internet est incontournable. En France, en 2019, 12,0 % des personnes n'ont pas accès à Internet à leur domicile, quel que soit le type d'appareil (ordinateur, tablette ou téléphone portable). Cette part varie peu selon les territoires, de 14,1 % dans les plus petites agglomérations jusqu'à 8,2 % dans celle de Paris.



La proportion de personnes n'ayant pas accès à Internet est plus élevée pour les personnes plus âgées (53 % des 75 ans ou plus) et les peu diplômés (34 % des personnes sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires). Parmi les enfants de moins de 17 ans, 2 % ne disposent pas de l'abonnement ou du matériel nécessaire à leur domicile habituel pour se connecter à Internet. Cette part s'élève à 3,5 %, presque le double, pour les enfants des familles monoparentales.

Selon l'INSEE, 38 % des utilisateurs manquent ainsi au moins d'une compétence parmi la recherche d'information, l'utilisation de logiciels, la résolution de problèmes ou la communication, et 7,5 % des utilisateurs ont des difficultés à communiquer à l'aide d'Internet, par messagerie ou par les réseaux sociaux.

La suroccupation des logements comme les inégalités d'accès à Internet ont incité les pouvoirs publics à proposer la reprise des cours dès la mi-mai, avec comme priorité les élèves des écoles primaires et des collèges. Dans le cadre de la relance de l'économie, un effort en faveur de la construction devrait être entrepris afin de régler un des problèmes anciens en France, l'accès au logement. Depuis plusieurs années, en raison d'un foncier trop rare et trop cher, le nombre de logements construits tend à diminuer. Les faibles taux d'intérêt et les records du Livret A n'y font rien, tout comme les aides publiques qui sont, en France, parmi les plus élevées d'Europe. La libération d'espaces fonciers et l'élaboration de schémas d'aménagement du territoire plus volontaristes seront nécessaires.

LE COVID-19 AU TEMPS DE LA GUERRE MEDIATIQUE

Dans sa déclaration du 16 mars 2020, le Président de la République a martelé que la France était en guerre contre le coronavirus, ce dernier étant désigné comme un ennemi invisible. Cette guerre a conduit à la mobilisation générale de l'ensemble du système de santé. Elle a ses premières lignes avec le personnel soignant, ses deuxièmes lignes en charge de la logistique d'un pays confiné et ses lignes « arrières » avec notamment des millions de télétravailleurs. Cette guerre d'un nouveau type ne s'est pas accompagnée comme pour les précédentes de la mise en place d'une censure au niveau de l'information. Les médias n'ayant plus qu'un seul sujet à traiter ont multiplié les émissions spéciales, les reportages, les interviews avec comme thème unique le covid-19. Les soldats, les médecins, les professeurs, les chefs de service, les infirmiers, les aides-soignants ont été appelés à témoigner sur les très nombreuses chaînes d'information. Les anciens ministres de la santé, de multiples experts ont été sollicités afin de donner, en direct, leur point de vue. La guerre du coronavirus est un phénomène médiatique. Plus de 94 % des téléspectateurs ont suivi l'allocution du Président de la République le 13 avril dernier (36,7 millions de Français, soit un million de plus que lors de l'allocution du 16 mars dernier). Chaque soir, le Directeur Général de la Santé, Jérôme Salomon, ou le Ministre de la Santé et des Solidarités, Olivier Véran, communiquent les dernières données du front comme des généraux du Commandement général feraient le point sur l'état des troupes et le champ de bataille.

Compte tenu de l'état évolutif des connaissances sur ce virus, les informations délivrées par les différents médias sont bien souvent contradictoires, voire incohérentes, pouvant contribuer au scepticisme de la population. La sévère concurrence entre les différents moyens de communication, presse traditionnelle, chaînes et radios d'information, réseaux sociaux, favorise la diffusion d'informations brutes, sans filtre. La multiplication des experts aux positions tranchées, une nécessité pour devenir un bon client des médias, ne leur permet pas de remplir une fonction d'intermédiaire. Bon gré, mal gré,



les médias deviennent ainsi bien souvent des catalyseurs des oppositions. En visioconférence ou sur plateaux, des grands professeurs exposent leurs positions et leurs divergences et prennent en témoin l'opinion publique. La surenchère informative brouille et embrouille la communication. Elle est également un élément intégré par les politiques d'information des pouvoirs publics.

La relative transparence des pouvoirs publics qui n'ont pas masqué leur ignorance et leur errance sur le sujet est à mettre au crédit des démocraties. En 2003, lors de la crise de la canicule, le Gouvernement avait été, à tort, accusé de ne pas communiquer le nombre réel de décès. À l'époque, la remontée des données en la matière était assez archaïque et lente. Nul avait imaginé la nécessité d'avoir un décompte en temps quasi réel des décès. En 2020, cette remontée au niveau des Agences régionales de santé a été effectuée de manière assez précise. Elle s'est révélée plus délicate pour les EHPAD dont le nombre est élevé et qui peuvent être de nature diverse (publique, privée, associative). La crise de la canicule qui était intervenue après l'affaire du sang contaminé a créé en matière de santé publique une rupture. L'exigence de transparence, d'immédiateté s'est imposée, aidée en cela par la puissance des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu. La forte sensibilité de la population aux questions de santé en lien avec son vieillissement accentue la pression sur les pouvoirs publics. Le succès des séries télévisées françaises et américaines ayant pour thème la santé traduit bien l'importance de ce thème pour l'opinion. Cette sensibilité est à mettre en relation avec le changement du rapport à la mort au sein des sociétés occidentales. À l'exception des décès des personnalités, la mort est devenue une affaire privée. Intervenant plus souvent que dans le passé à l'hôpital ou en maison de retraite, elle est moins visible.

Durant les derniers conflits militaires auxquels la France a été confrontée, le contrôle de l'information a été plus ou moins bien réalisé.

Lors de la Première Guerre mondiale, le contrôle de la presse s'est très rapidement imposé. Le 2 août 1914, le décret sur l'état de siège permet aux autorités militaires d'interdire toute publication jugée dangereuse. Le 3 août 1914, le bureau de la presse du ministère de la guerre est créé afin d'organiser la censure. Les journaux sont alors soumis à un régime de contrôle préalable afin de supprimer toute critique et empêcher la diffusion de renseignements à l'ennemi. Les journalistes doivent soumettre leur travail à l'administration et éventuellement procéder aux modifications exigées. L'État-major publie quotidiennement trois communiqués donnant la version officielle des opérations en cours. Ces restrictions ne prendront fin qu'avec la levée de l'état de siège le 12 octobre 1919. Le contrôle des médias en 1914 était la conséquence des indiscrétions de la presse en 1870 qui avaient contribué à la défaite de Sedan et à la démobilisation rapide des troupes et du pays. Le quotidien « Le Temps » avait relayé les orientations stratégiques de Mac-Mahon et modifié les plans de l'État-major prussien.

En 1939, le contrôle des communications et de la presse fut moins poussé qu'en 1914. Le contrôle postal, télégraphique et téléphonique est néanmoins activé dès la fin août 1939 avant même la déclaration de la guerre (3 septembre 1939). Le 26 août, les journaux d'obédience communiste sont interdits, le 28, la censure de la presse est instituée. À la différence d'août 1914, peu de journaux disparurent et la presse s'installa, sans enthousiasme, dans la drôle de guerre : ses rapports avec la censure furent beaucoup moins difficiles qu'en 1914. Le 24 mai 1940 furent instituées



l'autorisation préalable et une réglementation des conditions matérielles de la publication.

Durant la guerre d'Algérie, les gouvernements de la IV^e République s'appuyèrent sur la loi du 3 avril 1955 instituant l'état d'urgence pour réduire la liberté de la presse. Cette loi permettait aux autorités de « *prendre toutes les mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales* ». Les écrits imprimés visés par le décret étaient passibles de saisies administratives et judiciaires, de mesures de police et de peines complémentaires. Jusqu'à la fin de la guerre en 1962, les saisies de journaux et de livres furent nombreuses.

La communication en temps de conflits a profondément évolué avec la guerre du Golfe en 1990/1991. Les autorités militaires américaines ont organisé très précisément la communication en fournissant les images aux chaînes d'information et en embarquant des journalistes au sein de leurs équipes. Elles ont souhaité ne pas rééditer les pratiques de la Guerre du Vietnam qui avaient donné lieu à des reportages à charge contre l'armée américaine, contribuant à l'hostilité croissante de l'opinion vis-à-vis de ce conflit. La systématisation des pratiques de contrôle de l'information lors de la guerre en Irak en 2003 s'est, en revanche, retournée contre l'exécutif américain.

La gestion de la communication en temps de crise est pour tout pouvoir une épreuve, surtout quand le théâtre des opérations est mouvant. Au niveau sanitaire, le nombre important d'acteurs qui ne sont pas des militaires soumis à une obligation de réserve, est une source évidente de complications pour tout gouvernement en place.

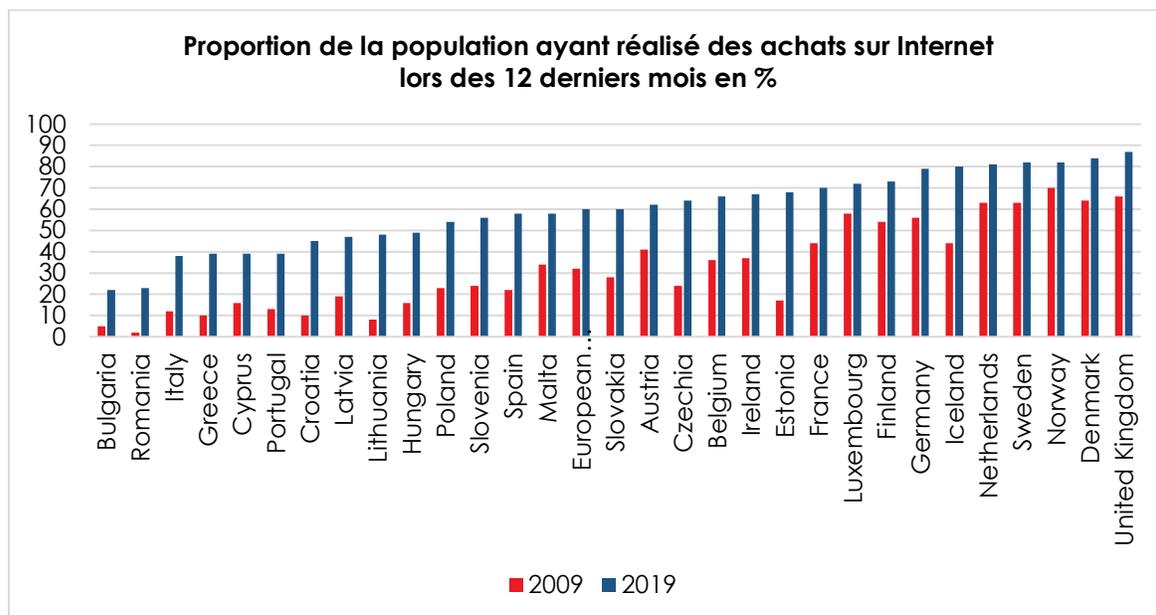


LE COIN DES GRAPHIQUES

ACHATS ET VENTES EN LIGNE AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE

En 2019, 60 % des habitants de l'Union européenne avait, dans les 12 mois précédents, réalisé au moins un achat sur Internet. Ce taux était de 32 % dix ans auparavant. Les taux le plus élevés sont constatés dans les pays d'Europe du Nord. Il est de 84 % en Norvège et au Danemark. Il est de 82 % en Suède. Suivent les Pays-Bas (81 %), l'Allemagne (79 %) et la Finlande (73 %). Avec un taux de 70 %, la France arrive en 10^{ème} position au sein de l'Union européenne (avec le Royaume-Uni qui détenait le taux record avec 87 %). Les pays dont les populations recourent le moins au e-commerce sont en Europe de l'Est et en Europe du Sud. Ainsi, le taux d'achat en ligne est de 22 % en Bulgarie, de 23 % en Roumanie et de 38 % en Italie.

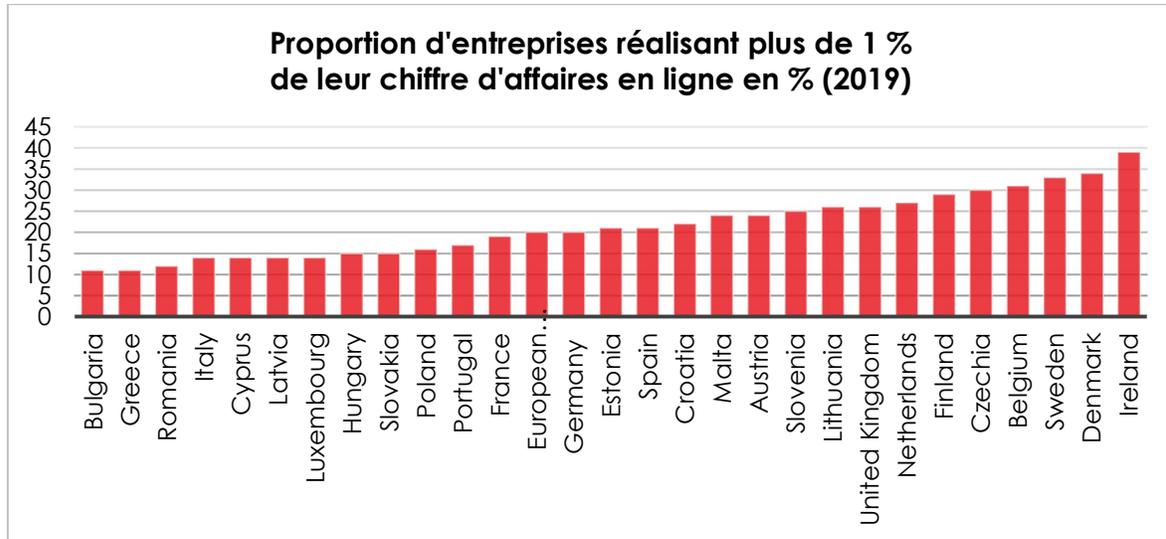
La plus forte augmentation au cours des dix dernières années a été enregistrée en Estonie, la part des acheteurs en ligne ayant augmenté de 51 points de pourcentage, passant de 17 % en 2009 à 68 % en 2019.



Source : Eurostat

17 % des entreprises de l'Union ont déclaré des ventes en ligne d'au moins 1 % de leur chiffre d'affaires en 2018. Il s'agissait de la même part que les deux années précédentes. Ce taux qui était de 13 % en 2009 augmente lentement sur moyenne période. L'augmentation des entreprises vendant en ligne a été la plus forte en Autriche, en hausse de 6 points de 14 % en 2017 à 20 % en 2018.

Avec 36 % des entreprises vendant en ligne, contre 31 % l'année précédente, l'Irlande a enregistré la part la plus élevée parmi les États membres de l'Union. Le Danemark est arrivé deuxième (34 %) et la Suède troisième (31 %). La France avec 19 % se situe en-dessous de la moyenne. Cette place s'explique par le poids important des TPE dans l'économie française.



Source : Eurostat



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE DE LA SEMAINE

LUNDI 27 AVRIL

Pour la **zone euro**, il faudra suivre le **résultat du climat des affaires** du mois d'avril.

Aux **États-Unis** seront communiqués les **résultats de l'indice de l'activité nationale de la Fed de Chicago** pour le mois de mars et ceux de l'**indice manufacturier de la Fed de Dallas** pour le mois d'avril. Le **département américain du Commerce** présentera par ailleurs les **résultats des dépenses personnelles de consommation**, et l'indice des prix constaté au premier trimestre 2020.

MARDI 28 AVRIL

Réunion de la Banque centrale japonaise. Cette réunion sera suivie d'une déclaration officielle sur la politique monétaire avec la **publication du rapport sur les prévisions économiques** du pays et l'annonce d'une éventuelle évolution des taux directeurs.

Publication en zone euro de l'enquête de la BCE sur les crédits.

Le résultat de l'**indice harmonisé des prix à la consommation** de mars sera connu pour l'**Allemagne**.

Aux **États-Unis** la **confiance des consommateurs** qui mesure le niveau de confiance que les individus ont de l'activité économique sera publiée par le « Conference Board ».

MERCREDI 29 AVRIL

Réunion de la banque centrale américaine, la **FED**, avec à l'**ordre du jour la politique des taux.** Aux **États-Unis**, seront par ailleurs publiés les **résultats du PIB et l'indice brut des prix d'achat national sur le premier trimestre.**

Au **Japon** les **chiffres de la production industrielle** constatés en mars seront communiqués par le Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie.

JEUDI 30 AVRIL

La **Chine** présentera les **résultats de l'indice PMI non manufacturier** pour le mois de d'avril.

En **Allemagne**, il faudra suivre les **résultats des ventes au détail** de mars.

En **Italie**, l'**institut de statistique, Istat**, communiquera les **résultats du chômage** de mars.

En **Allemagne**, sera connu le **taux de chômage** constatés du mois d'avril.

Eurostat publiera pour la **zone euro et l'Union européenne** les **évolutions du chômage** du mois de mars. Seront par ailleurs communiqués les résultats de l'**indice des prix à la consommation** du mois d'avril et le **taux de croissance** du premier trimestre 2020.



Réunion de la BCE. Figure à l'ordre du jour de cette réunion une décision sur les taux.

Aux **États-Unis**, le bureau d'analyses économiques publiera le résultat **des dépenses de consommation personnelle et l'évolution de l'indice des prix** de mars. La publication du résultat de **l'indice des Directeurs d'achat (PMI) de Chicago** du mois d'avril apportera une analyse sur la situation économique ans l'Illinois, l'Indiana et dans le Michigan.

VENDREDI 1^{ER} MAI

Fête du travail

En **Allemagne**, au **Royaume-Uni** et aux **États-Unis**, seront communiqués les résultats de **l'indice Markit PMI Manufacturier** pour le mois d'avril.

Aux **États-Unis**, il faudra par ailleurs suivre les résultats du **revenu horaire moyen** en avril.

LUNDI 4 MAI

La **Chine** publiera les résultats du **PMI Manufacturier Caixin** pour le mois d'avril.

En **Allemagne**, seront présentés les chiffres de la **production industrielle** en mars et les **variations du chômage** constatées en avril.

Aux **États-Unis**, le bureau américain publiera les résultats des **commandes d'usine** en mars. Sera par ailleurs communiquée la **croissance de la productivité non agricole** au premier trimestre 2020.

MARDI 5 MAI

Eurostat publiera les résultats de **l'indices PMI Composite** des pays membres de **l'Union Européenne** en avril.

La Commission européenne présentera ses **prévisions de croissance économique du printemps 2020** comprennent les principales données économiques, telles que la croissance du produit intérieur brut (PIB), l'emploi, le chômage, la dette publique brute et l'inflation pour les États membres de **l'Union Européenne**.

En **Allemagne** aux **États-Unis** seront communiqués **l'indice PMI Composite Markit** pour le mois d'avril.

Le **Royaume-Uni** et les **États-Unis** publierons les résultats de **l'indice Markit PMI des services**.

MERCREDI 6 MAI

Eurostat communiquera les évolutions des **ventes en détail** constatés dans la **zone euro** en mars.



Au **Japon** seront publiées les minutes de la **réunion sur la politique monétaire de la Banque centrale japonaise**.

JEUDI 7 MAI

Au **Royaume-Uni**, la Banque d'Angleterre publiera le **rapport semestriel de stabilité financière**, le **rapport trimestriel sur l'inflation** et prendra une **décision sur les taux d'intérêt**.

Aux **États-Unis**, les résultats de l'évolution des **coûts salariaux** au premier trimestre 2020 seront publiés.

VENDREDI 8 MAI

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les résultats de la **participation au marché du travail** et ceux du **taux de chômage** en avril.

LUNDI 11 MAI

En **France**, l'INSEE communiquera les **chiffres du chômage au sens du BIT** au premier trimestre 2020.

En **Allemagne**, sera publié l'**indice harmonisé des prix à la consommation** pour le mois d'avril.

MARDI 12 MAI

La **Chine** publiera les résultats de la croissance de l'**indice des prix à la consommation** et celui de l'**indice des prix à la production** en avril.

Au **Japon** il faudra suivre le résultat de l'**indice économique avancé**, constaté en mars.

Le **Royaume-Uni** présentera les chiffres du **PIB** sur le mois de mars et sur l'ensemble du premier trimestre 2020. Seront par ailleurs communiqués les résultats de la **production industrielle** et de la **production manufacturière** en mars.

Aux **États-Unis**, la croissance annuelle et mensuelle de l'**indice des prix à la consommation** en avril, sera publiée. Il faudra par ailleurs suivre la **déclaration du budget mensuel** réalisée le Service de la gestion des finances publiques. Cette présentation résume les activités financières des entités fédérales, le décaissement des agents, et la Réserve fédérale banques.

Au **Royaume-Uni**, l'**indice des ventes au détail** sera connu pour le mois d'avril.

Au **Japon**, seront communiquées les statistiques du **PIB** au premier trimestre et en avril.



MERCREDI 13 MAI

Aux **États-Unis** l'indice des prix à la **production hors alimentation et énergie** en avril sera publié.

Pour la **zone euro**, Eurostat présentera les résultats de la **production industrielle** en mars.

JEUDI 14 MAI

La **Chine** communiquera les résultats de la **production industrielle** en avril.

VENDREDI 15 MAI

En **Chine** et aux **États-Unis** sera communiqué le résultat des **ventes au détail** en avril.

Aux **États-Unis** seront par publiés les chiffres de la **production industrielle** en avril et **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** pour le mois de mai.

En **Allemagne** le résultat du **PIB** sur le premier trimestre sera publié.

Eurostat publiera les résultats de la **variation de l'emploi** au premier trimestre pour a **zone euro** et **l'Union européenne**. L'office statistique communiquera par ailleurs la **croissance du PIB** des États membres des deux zones.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 905
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 060	41 350	29 610	26 420	34 770
Croissance du PIB <i>En % - 2019</i>	1,3	0,6	0,3	2,0	1,2
Inflation <i>En % - mars. 2020</i>	0,8	1,3	0,1	0,1	0,7
Taux de chômage <i>En % - fév. 2020</i>	8,1	3,2	9,8	13,6	7,3
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2018</i>	56,2	43,8	48,1	41,1	46,7
Solde public <i>En % du PIB 2019</i>	-2,3	+1,9	-2,2	-2,5	-0,6
Dettes publiques <i>En % du PIB 2019</i>	98,1	59,8	134,8	95,5	84,1
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - Déc. 2018</i>	-0,7	7,6	2,7	0,9	3,1
Échanges de biens <i>En % du PIB - 2019</i>	-3,01	6,63	2,96	-2,75	1,8
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2018</i>	3,0	8,2	2,8	1,8	26,0
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,9	-19,3	-37,4	-13,3	-24,6

Cercle de l'Épargne -sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello – 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----